

## Sortir Un monde de Foufs!



page D1

## Cyberpresse

À la recherche des désastres en tout genre

page B8

Villeneuve accueilli en héros

page S9



Gilles Bourcier  
AU GRAND PRIX D'AUSTRALIE

Économie  
La carte à puce bientôt dans le métro

page E1



# Les syndicats disent NON

Mais les centrales comptent consulter leurs membres au cours des prochains jours

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les six organisations syndicales de la fonction publique n'ont pas livré le NON escompté au gouvernement Bouchard, mais ils se fient à leurs membres pour le faire.

Au terme d'une réunion de deux heures hier soir — qui devait être la dernière d'ici la date butoir du 7 mars —, les représentants des trois syndicats et des trois centrales se sont attaqués à l'offre qu'on leur a présentée en après-midi, indiquant du même souffle qu'ils rencontreraient leurs délégués au cours des prochaines heures.

Après un premier tour d'horizon (où on discutera aussi d'éventuels moyens de pression), les six dirigeants se concerteront de nouveau dès aujourd'hui.

Mais ni la FTQ, ni la CSN, ni la CEQ ne s'attendent à voir plier les syndiqués d'ici la semaine prochaine. Et le SFPQ (fonctionnaires), le SPGQ (professionnels) et la FIIQ (infirmières) ne sont pas plus optimistes.



« La nature de la proposition patronale — qui comporte des éléments positifs mais remet aussi en question les conventions — mérite d'être étudiée avec les membres. Ce n'est pas une question qui se décide en petits comités », a déclaré la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, pour justifier malgré tout cette nouvelle ronde.

« Nos membres ne nous ont jamais donné l'autorisation de jouer là-dedans (les conventions collectives) », a renchéri Jennie Skene, de la FIIQ.

Mais les syndicats craignent-ils que Québec les court-circuite en légiférant au plus



loi d'exception, mais que la réaction des centrales donnait lieu d'être pessimiste. Les négociateurs devront tout de même rencontrer les dirigeants des centrales aujourd'hui ou demain, tandis que leur propre proposition s'étalera sur une pleine page dans plusieurs quotidiens.

Quant aux leaders syndicaux, ils ne veulent rien entendre dès qu'on aborde la question des conventions collectives.

« Le gouvernement va beaucoup trop loin,



à tranché Henri Massé, secrétaire général de la FTQ. Ce qu'il demande, ce ne sont pas de simples 'ajustements' et 'assouplissements'. C'est à la sécurité d'emploi même qu'il s'attaque, au cœur même de nos conventions. (...) Nous ne comprenons pas qu'il y tienne mordicus alors qu'il y avait renoncé en décembre. »

Les nouvelles offres patronales en matière de retraite n'ont donc pas fait le poids. « Il y a quelque chose de tout à fait odieux de nous placer en position de troquer ces avantages contre des acquis arrachés de haute lutte », estime Claudette Carbonneau, de la CSN.

Voir **LES SYNDICATS** en A2

## Québec fait une offre « généreuse »

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard a haussé les enchères hier et bonifié son offre aux centrales syndicales du secteur public dans le but de réduire de 15 000 personnes ses effectifs.

Mais du même souffle il a mis cartes sur table et précisé les changements importants qu'il attend aux conventions signées avant le référendum dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

« Notre offre est généreuse. Les bonifications proposées sont très exceptionnelles », a affirmé le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, à l'issue de la réunion où les négociateurs patronaux ont fait cette ultime proposition.

Voir **QUÉBEC** en A2

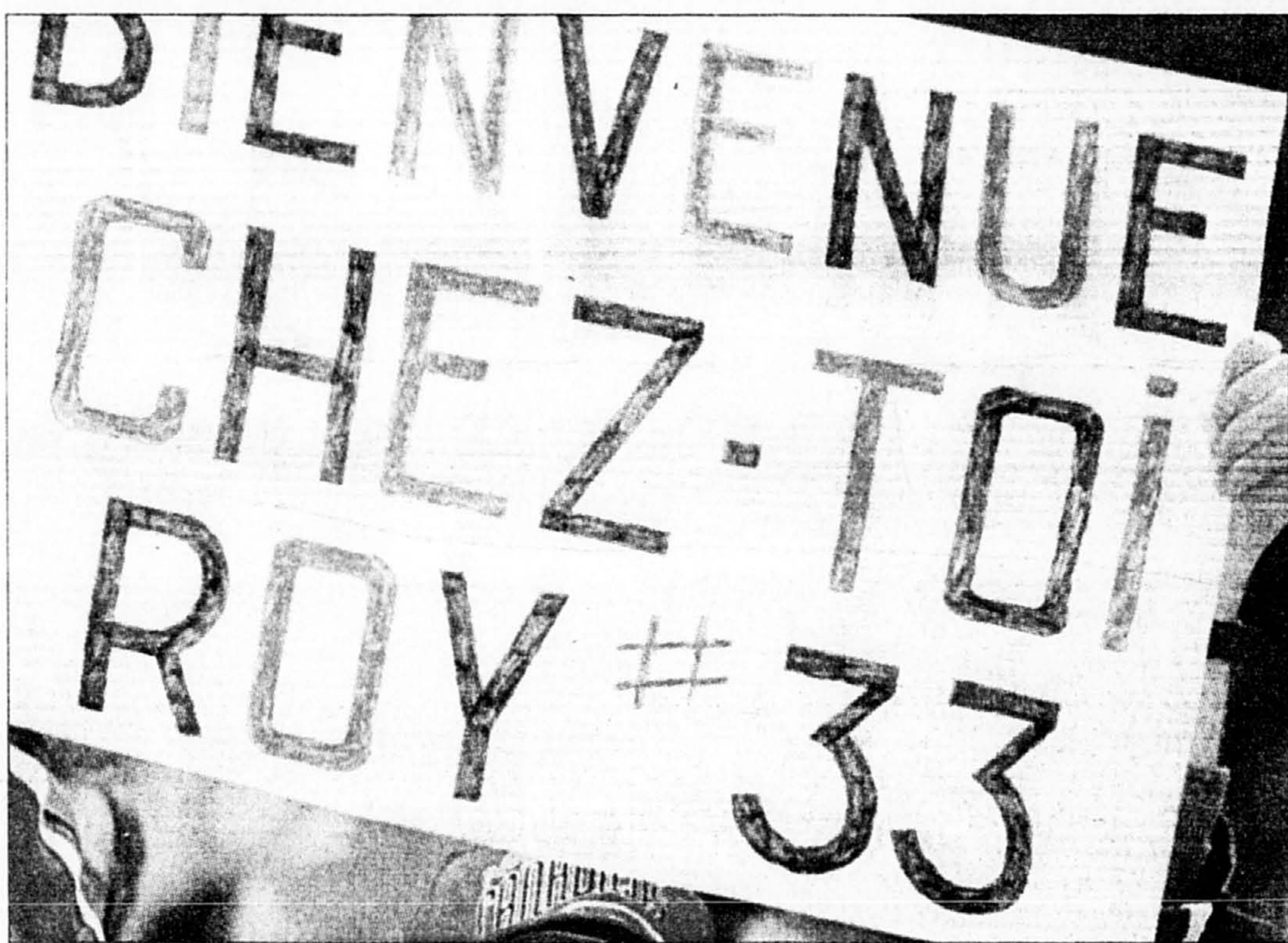


PHOTO CHRISTIAN GUAY, La Presse

## Facile!

On a entendu des huées, mais dans l'ensemble, Patrick Roy a été accueilli avec chaleur au Centre Molson, hier soir. Pour l'occasion, plusieurs inconditionnels de l'ancien gardien de but du Canadien avaient revêtu le chandail de l'Avalanche du Colorado et brandissaient des pancartes toutes plus expressives les unes que les autres. Après 40 minutes de jeu, Patrick et ses nouveaux coéquipiers menaient par 6-2 et se sauvaient déjà avec la victoire. Ils avaient fait mouche à chacune de leurs trois premières attaques en surnombre. Après le sixième but de l'Avalanche, Mario Tremblay remplaçait Jocelyn Thibault par José Théodore. Le 2 décembre 1995, Roy s'en était fait passer neuf avant que le même entraîneur ne le remplace. Ah! oui, le match... L'Avalanche l'a emporté par 7 à 3.

Nos informations, cahier Sports.

## L'Albanie sombre dans le chaos

Décrivant comme « hors de contrôle » la situation dans le sud de l'Albanie au troisième jour de l'état d'urgence, le pouvoir a lancé hier des avions de combat bombardier le village de Livena, près de la station balnéaire de Saranda, en face de l'île grecque de Corfou. Ces bombardements aux Mig-15, dont on ignore le bilan, appuyaient une vaste opération militaire, avec déploiement de troupes au sol et de chars d'assaut, pour tenter de mater l'insurrection sudiste qui menace de remonter jusqu'à Tirana, la capitale.

Nos informations, page C1

## Le Sénat ne ferait pas obstacle à la loi antitabac

CHANTAL HÉBERT  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Exception faite d'une poignée de sénateurs, surtout conservateurs et essentiellement du Québec, les adversaires du projet de loi antitabac d'Ottawa ne pourront pas compter sur beaucoup d'alliés à la Chambre haute pour retarder ou empêcher l'adoption du projet de loi C-71.

C'est ce que laisse entrevoir l'état des forces en présence au moment où la bataille contre le projet est sur le point de se déplacer des Communes au Sénat.

Hier, une rencontre exploratoire du caucus conservateur a démontré que les sénateurs sont divisés sur la

question mais que le projet libéral ne manque pas d'appuis.

« C'est très fragmenté », a confirmé le sénateur Jean-Claude Rivest qui estime que la majorité de ses collègues du Québec voteront, comme lui, contre le projet de loi.

Mais il est loin d'être certain que ce sera le cas de la majorité des conservateurs au Sénat.

Pour plusieurs de ses collègues, explique-t-il, la question de la santé publique pèse nettement plus lourd dans la balance que celle des commandites. Et certains sont réticents à s'associer à une cause à laquelle le Bloc québécois est désolé.

Voir **LE SÉNAT** en A2

## Les policiers de la SQ déboutés: l'enquête Poitras peut commencer

YVES BOISVERT

La commission d'enquête Poitras sur la Sûreté du Québec pourra siéger aujourd'hui comme prévu. L'Association des policiers provinciaux du Québec, qui représente les agents de la SQ, s'est fait debouter hier après-midi par la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, dans sa tentative de faire exclure une des trois commissaires.

Les policiers prétendent que la commissaire Louise Viau n'offre pas l'apparence d'impartialité requise pour faire ce travail. Ils fondent leur opinion sur le fait qu'elle a présidé, de 1991 à 1995, le comité d'examen des plaintes de la SQ, qui passe en revue tous les dossiers disciplinaires des po-

liciers. Ils ajoutent qu'elle a aussi collaboré au groupe de travail Bellemare sur les méthodes d'enquête policière. Tout cela ne la rend pas partielle, mais peut faire naître des craintes raisonnables de partialité, estime l'APPQ, ce qui devrait suffire à la disqualifier.

La juge Grenier est bien sûr d'accord pour dire que l'impartialité est la condition première d'une justice saine et intégrée. Mais une crainte de partialité doit se fonder sur des dangers réels, pas sur de simples hypothèses ou soupçons.

Ce n'est pas parce que Me Viau a acquis des connaissances sur

Voir **LES POLICIERS** en A2

## INDEX

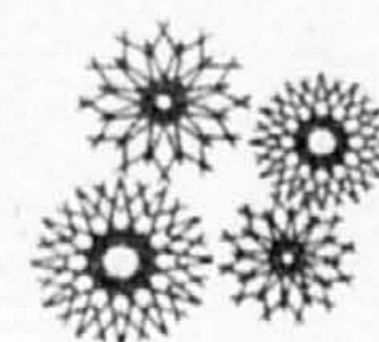
Petites annonces	- affaires E2	Bandes dessinées C3	Feuilleton C5	Mot mystère C5
- index C2	Arts et spectacles C4	Bridge C6	Horoscope C3	Politique B1, B4 à B7
- immobilier C2 à C4	D6 à D14	Décès C7	Informatique BB	Sortir cahier D
- marchandises C4	- ciné-horaire D12	Économie E1 à E10	Le monde C1	Tabloid Sports
- emplois C5	- télé-horaire D10	Êtes-vous observateur? C2	Loteries A2 et A8	- Réjean Tremblay S5
- automobile C5 à C7	- télévision D10		Mots croisés C4 et S10	Quoi faire D5

## ÉDITORIAL

Un enjeu important pour Montréal - Alain Dubuc page B2

## MÉTÉO

Neige devenant faible en après-midi Max. -4, min. -9 Cahier Sports, page 16



amigo



Nokia 239 99\$



Nokia 232 49\$

Sur les chemins d'hiver, préférez l'appel à la pelle.

Téléphones offerts en vous abonnant à certains forfaits Amigo.

Pour tous renseignements, composez le 1 800 681-2468.

CANTEL



## Suites de la une

## Les policiers de la SQ déboutés

LES POLICIERS / Suite de la page A1

certains dossiers qu'elle n'est pas impartiale.

« Les membres d'une commission d'enquête ne sont pas censés être des décideurs amorphes et désincarnés », écrit la juge Grenier. Rien ne permet de croire que la commissaire Viau se soit formé une opinion arrêtée sur l'objet de l'enquête, estime la juge. Son expérience apparaît même comme un atout plutôt qu'un désavantage.

Et même si elle avait une opinion, cela ne signifierait pas pour autant qu'elle serait partielle et qu'elle déciderait avant d'entendre les témoins et les avocats. « Qui-conque a lu les journaux ou le rapport Bellemare a pu déjà se former une opinion », écrit la juge Grenier, selon qui l'APPQ présente une position par trop pointilleuse. « Comment peut-elle (l'APPQ) reprocher à la commissaire Viau d'être expérimentée et compétente? »

La commission, qui enquête sur la façon dont sont menées les enquêtes majeures à la SQ, sur la façon dont on fait les enquêtes internes en cas de manquement et sur un incident particulier impliquant des officiers supérieurs et des enquêteurs internes, reprend ses travaux ce matin par l'audition de requêtes.

Me Micas Joncas-Bourget, un des avocats des policiers, n'était pas en mesure hier soir de préciser s'il y aura tentative d'apaisement.

## ROBERT THÉRIEN et SOMALIE

## Précisions

■ Dans notre édition de mardi, accompagnant un texte en page B1 au sujet du député Robert Thérien, nous avons publié par mégarde la photo du juge Richard Thérien. Toutes nos excuses.

■ Nous tenons également à rectifier un article paru samedi dans le cahier Plus sur la Commission d'enquête sur le déploiement des armées canadiennes en Somalie. Nous écrivions que la commission n'entendrait pas deux témoins importants ayant conclu, dans un cas, que les deux Somaliens abattus par les militaires ont été victimes d'homicides, et dans l'autre, à une opération de camouflage de la part de l'armée. La commission a changé d'idée à la fin de la semaine dernière et ces deux personnes seront entendues.

## Québec fait une offre « généreuse »

QUÉBEC / Suite de la page A1

position à leurs vis-à-vis des centrales. M. Léonard a refusé de parler de loi d'exception et de qualifier formellement de « finale » cette deuxième proposition patronale. Mais il a souligné: « On est en fin de parcours, à 72 heures de la date butoir du 7 mars ». Cette date paraît quant à elle fermement arrêtée.

La première proposition patronale coûtait 670 millions; elle était payée en parts égales par Québec et les centrales (qui fournissent les surplus de cotisations des caisses de retraite des syndiqués). La proposition d'hier atteint 1,4 milliard et est également cofinancée. « On donne presque trois ans de salaire à ceux qui prennent leur retraite. Certains diraient que c'est trop », a assuré M. Léonard.

Le fait qu'une partie des fonds vient des cotisants rend cette proposition acceptable pour Québec. M. Léonard a nié les chiffres des centrales syndicales qui, mardi, ont soutenu que Québec avait haussé ses cibles de départs. Les 3600 départs supplémentaires exigés dans la santé touchent les employés occasionnels et non les syndiqués.

Le cœur de la bonification touche la santé.

■ Pour ces employés arrivés sur le tard dans le régime de retraite — en 1973 — on prévoit une rente de 1,1 % par année pour les années de services antérieures et un montant forfaitaire de 230 \$ pour chacune de ces années, le tout versé annuellement jusqu'à 65 ans. Cette rente est indexée à IPC moins 3 % (elle augmente dans la mesure où l'inflation dépasse les 3 %).

■ Les employés de certains groupes du réseau de la santé — infirmières auxiliaires, personnel de bureau et services auxiliaires par exemple — auraient un an de salaire en quittant leur poste (en plus de l'indemnité de départ de six mois prévue aux conventions actuelles).

■ Dans sa proposition, Québec revient avec le facteur 50-80. Les centrales voulaient cibler davantage les petits salariés en haussant à 55 ans le seuil de la retraite sans pénalité actuarielle.

■ Sans égard au nombre d'années de contribution, la retraite devient possible sans pénalité à 60 ans.

■ On permettra à ceux qui ont 50 ans et un minimum de dix ans de service de prendre leur retraite, mais avec pénalité actuarielle.

■ Québec évalue que 17 460 personnes partiraient avec cette proposition. Avec la cible de 15 000 départs, tout en faisant son économie de 800 millions chaque année, il pourrait embaucher 2500 jeunes.

## Des « assouplissements »

Mais la proposition de Québec clarifie aussi de nombreux points où les conventions devraient être rouvertes, bien que le ministre Léonard ne parle que de « d'assouplissements » aux contrats signés.

Dans l'éducation, en dépit de l'opposition catégorique de Lorraine Pagé, Québec souhaite augmenter d'un élève au premier cycle du primaire et de deux au second cycle du primaire et dans l'ensemble du secondaire le nombre maximal d'élèves (qui, au secondaire, passerait ainsi de 32 à 34 élèves). Mais cela pourrait signifier plus d'élèves dans les classes qui n'ont

pas atteint le maximum. Environ 3000 enseignants pourraient quitter leur poste sans être remplacés avec cette mesure.

■ Dans les cégeps, la charge d'enseignement devrait passer de 15 à 16 heures par semaine, pour une diminution nette de 650 enseignants.

■ Dans la santé, les employés en surplus peuvent refuser un poste s'il est plus loin que 50 kilomètres actuellement; Québec voudrait faire porter ce rayon à 125 kilomètres pour un salarié qui ne parvient pas à être remplacé au bout de six mois.

■ Québec veut aussi pouvoir forcer les employés en sécurité d'emploi à accepter un poste moins bien rémunéré à condition que la différence soit de moins de 20 %. Actuellement, un employé à temps partiel peut refuser un poste qui lui procure moins d'heures de travail.

■ Les « sécuritaires » qui n'occupent pas de poste précis ne seraient payés qu'à 80 % du salaire, au lieu de 100 % pour le temps où ils ne travaillent pas.

Pour l'opposition libérale, Jacques Chagnon a soutenu que son parti voterait contre tout projet de loi à l'Assemblée nationale. « Le gouvernement renierait ainsi sa parole, sa signature au contrat de 1995 », a-t-il dit. Toutefois, si les deux parties convenaient des changements, l'opposition ne pourrait qu'en prendre acte. Ancien ministre de l'Éducation, il souligne que les conditions de travail dans nos écoles « ne sont pas inhumaines », mais qu'un ajout d'un ou deux élèves par groupe, représente une surcharge non négligeable de travail dans certaines matières, en français notamment.



Lorraine Pagé

## Les syndicats disent NON

LES SYNDICATS / Suite de la page A1

Et pendant combien de temps s'éternisera le suspense? « L'idée générale n'est pas de nous trainer les pieds pour gagner du temps, a assuré Lorraine Pagé. Mais rencontrer 450 000 salariés, ça ne se fait pas en deux jours. »

Après avoir assuré que tout n'était pas perdu et que le gouvernement pourrait toujours renoncer à rouvrir les conventions collectives, les centrales ont expliqué qu'elles n'avaient pas pris la peine de présenter une contre-proposition au président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, parce qu'elles n'espéraient pas le voir céder... sur la question des conventions collectives.

## Le Sénat ne ferait pas obstacle à la loi antitabac

LE SÉNAT / Suite de la page A1

mais complètement identifié.

Chargé de piloter le dossier pour son parti, le sénateur conservateur John Lynch-Staunton manipulait la question avec des pincettes hier après-midi, affirmant qu'il est trop tôt pour prendre position. Il explique néanmoins que: « Côté santé, le PC ne voit pas d'objections jusqu'à présent. On ne nuira pas à la bonne marche des choses. Ce n'est pas à nous de contrevenir aux désirs des élus. » Dans son esprit, le Sénat aura amplement le temps d'examiner le projet de loi C-71

sous l'angle de sa constitutionnalité et des inquiétudes qu'il soulève dans les milieux culturel et sportif d'ici la fin avril, ce qui devrait normalement permettre de régler son sort avant le déclenchement possible d'élections générales. Il s'attend à ce que la cacophonie des lobbies qui s'est fait entendre lors du débat aux Communes se déplace au Sénat.

« C'est un débat qui va ressembler à celui du contrôle des armes à feu, sauf que les armes ne tuent pas 40 000 personnes par année », commente-t-il.

Le comité sénatorial des affaires juridiques, sous la présidence de la

libérale Sharon Carstairs, héritera du projet de loi antitabac en fin de journée aujourd'hui, au terme d'un vote final aux Communes. Son issue ne fait pas de doute. Hier, le premier ministre Jean Chrétien a maintenu son refus d'étendre au-delà du 1er octobre 1998 la période de grâce pour l'entrée en vigueur des restrictions controversées sur la commandite par l'industrie du tabac d'événements culturels et sportifs. « Nous faisons notre devoir », a-t-il soutenu en rappelant qu'à l'origine, le ministre québécois Jean Rochon trouvait même qu'Ottawa n'allait pas assez loin en la matière.

Malgré leur visible embarras, aucun député libéral du Québec n'a manifesté ouvertement sa volonté de briser les rangs de son gouvernement sur cette question. Pour l'heure, la seule dissidence libérale en vue est celle du député ontarien Bob Speller dont la circonscription est au cœur de la région où se cultive le tabac. Et entre-temps, les porte-parole de plusieurs banques ont indiqué que leurs institutions n'étaient pas intéressées à prendre la relève de l'industrie du tabac en matière de commandite comme leur suggère le gouvernement Chrétien.

## La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:

La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

Code du jour  
10-4

Jeudi, 6 mars 1997

## LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 442

à quatre chiffres : 7158

6/49: 3 20 22 30 44 45 Compl. 5

avec extra: 8 4 9 0 6 6

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les

donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;

■ à Montréal: Centre Eaton, 5e étage, 705, rue Sainte-Catherine Ouest (métro McGill), de 11 h à 17 h. Objectif: 90 donneurs;

■ à Montréal: Le 1000 de la Gauchetière, en collaboration avec Téléglobe Canada Inc. et la Société des postes, amphithéâtre Bell, niveau mezzanine, de 10 h à 16 h. Objectif: 140 donneurs;

■ à Drummondville: cégep de Drummondville, café Clovis, 960, rue Saint-Georges, de 10 h à 16 h. Objectif: 200 donneurs;

■ à Saint-Basile-le-Grand: organisée par le club Optimiste, le Service des incendies et la Caisse populaire Desjardins, école Jacques-Rochelleau, 10, rue Préfontaine, de 15 h à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs.

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## Sous la pluie

■ On prévoit de la pluie pour le week-end en Australie et les différentes écuries commencent à s'inquiéter. Est-ce que le premier Grand Prix de la saison sera d'abord et avant tout une lutte que se livreront les compagnies de pneus Bridgestone et Goodyear? C'est un peu de tout ça que Gilles Bourcier nous entretiendra demain. Il analysera aussi les résultats obtenus lors des premiers essais non officiels disputés aujourd'hui (vendredi en Australie). Quant à Jacques Villeneuve, il nous entretiendra de ses performances. De ses attentes. Et de ses appréhensions. À lire demain dans La Presse.

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?  
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

**Selon vous, le leadership de Daniel Johnson constitue-t-il l'enjeu principal du congrès plénier du Parti libéral qui aura lieu ce week-end?**

La France songe à la possibilité d'émettre un timbre commémorant le 30e anniversaire du célèbre « Vive le Québec libre! » du général de Gaulle. Le gouvernement du Canada est-il en droit de s'attendre à des explications de la part de la France.

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

**Oui: 54 %**  
**Non: 46 %**



Découvrez Rado,  
un monde à part.

**RADO**  
Switzerland

En vente chez les détaillants Rado autorisés: Montréal Joailliers Birks Square Phillips et Rockland, Bijouterie Bassi, Bijouterie Dominic, Galazzo Centre Eaton • Laval Joailliers Birks • Pointe Claire Joailliers Birks • Québec Joailliers Birks



**RADO**  
Switzerland

**Le mot du jour  
partisanerie**

■ Ce mot est un canadianisme. Les Français parlent tout simplement d'*esprit de parti* ou d'*esprit partisan*. On le retrouve avec deux *n* dans le Dic-

tionnaire des canadianismes de Dulong et avec un seul dans le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Le second usage paraît préférable.

— *L'esprit de parti l'aveugle complètement.*

Paul Roux

**L'EXPRESS  
DU MATIN****Montréalais assassiné**

■ Un Montréalais de 51 ans a été retrouvé sans vie sur une plage du Venezuela mardi après-midi, le corps troué de six balles, a indiqué hier la police vénézuélienne. Michel Doyon portait toujours un anneau en or et son portefeuille contenait encore de l'argent lorsque son cadavre a été découvert sans vie sur la plage de Guacuco, sur l'île de Margarita, a précisé le chef de police Alevis Nunez. L'ambassade canadienne à Caracas a confirmé que le corps d'un Canadien avait été retrouvé dans l'île située au large des côtes nord-est du Venezuela, mais les autorités canadiennes n'ont pas voulu donner plus de détails tant que la famille n'avait pas été avertie. M. Nunez a indiqué que deux suspects avaient été arrêtés.

**Adolescente disparue**

■ Courtney Mattix, 15 ans, est disparue depuis le 25 février de son domicile du 10 620, boulevard de L'Acadie, à Montréal. Mesurant 1m54 et pesant 55 kg, elle a les yeux bleus et les cheveux bruns. De race blanche, elle parle anglais et français. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-2601 ou au 280-2201.

**Saisie à Saint-Donat**

■ Dans le cadre d'une perquisition effectuée hier matin dans une résidence située sur la route 125 Nord, à Saint-Donat, des policiers de la SQ ont découvert 200 plants de marijuana et divers objets servant à la culture du cannabis. La valeur totale de la saisie est d'environ 3000 \$. Un homme de 31 ans, résident de Saint-Donat, comparaitra sous peu au palais de justice de Joliette pour cette affaire.

**Adolescent disparu**

■ Lima Gustavo Beltran, 17 ans, est disparu depuis le 15 février de son domicile du 10 660, rue Saint-Hubert (app. 409), à Montréal. Il mesure 1m59, pèse 68 kg, a les cheveux noirs et les yeux bruns. De race blanche, il s'exprime en français. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-2601 ou 2201.

**Présumé meurtrier épinglé**

■ Alfred Émond, un rentier de 65 ans que la police recherchait pour le meurtre d'une prostituée, a finalement été retracé hier matin, flânant dans un restaurant de la Place Dupuis, au centre-ville de Montréal. Le suspect, dont la photo a été diffusée hier dans les médias, était en état d'ébriété avancée quand les policiers l'ont appréhendé sans difficulté. Les enquêteurs des homicides du SPCUM ont dû attendre plusieurs heures avant que l'homme soit suffisamment dégrisé pour l'interroger sur la mort violente de Lise Hardy, 42 ans, survenue le week-end dernier dans son appartement de la rue Christophe-Colomb, à Montréal. Émond a été écroué en attendant de comparaître aujourd'hui sous une inculpation de meurtre.

**Policier suspendu**

■ Martin Paré, policier de la Sûreté du Québec, s'est fait imposer une suspension sans traitement d'une journée pour avoir conduit sa voiture de police de façon imprudente et sans discernement. Le Comité de déontologie policière estime que l'agent a pu mettre en danger la vie et la sécurité de citoyens en se lançant dans une deuxième poursuite d'un automobiliste qu'il venait d'intercepter. Il a doublé sur la droite un autobus immobilisé à un feu rouge pour ensuite traverser l'intersection, ce qui constitue une « manoeuvre inacceptable », selon le Comité.

**Le meurtrier d'un enfant de 11 ans obtient une réduction de peine**

*La Cour d'appel pas complètement convaincue de sa dangerosité*

YVES BOISVERT

La Cour d'appel du Québec, dans une décision partagée qui relance le débat sur les peines en cas de meurtre, vient de réduire de 18 à 14 ans la période pendant laquelle un meurtrier ne pourra obtenir de libération conditionnelle.

Le 23 juin 1992, un garçon de 11 ans et sa soeur de 13 ans se promènent à bicyclette dans un parc de Windsor, près de Sherbrooke. Un homme de 18 ans surgit du bois et poignarde à mort, avec son canif, le jeune garçon. Sa soeur saute sur l'agresseur pour sauver son frère. L'homme tente de l'étrangler. Deux femmes ameutées par les cris arrivent en courant. Elles sautent aussi sur l'agresseur. L'une d'elles reçoit un coup de poignard à l'abdomen.

Le meurtrier est Sébastien Lemieux, aujourd'hui âgé de 23 ans. Il a reconnu avoir tué le petit Stéphane Dion et tenté de tuer sa soeur et la dame. Il a plaidé la folie pour sa défense. Le jury a rejeté cette défense et l'a déclaré coupable de meurtre non prémédité.

Dans le cas d'un meurtre, la peine est automatiquement l'emprisonnement à perpétuité. S'il s'agit d'un meurtre au premier degré (prémédité), l'individu n'aura pas droit à une libération conditionnelle avant 25 ans. Pour un meurtre au second degré, le juge doit fixer cette période entre 10 et 25 ans.

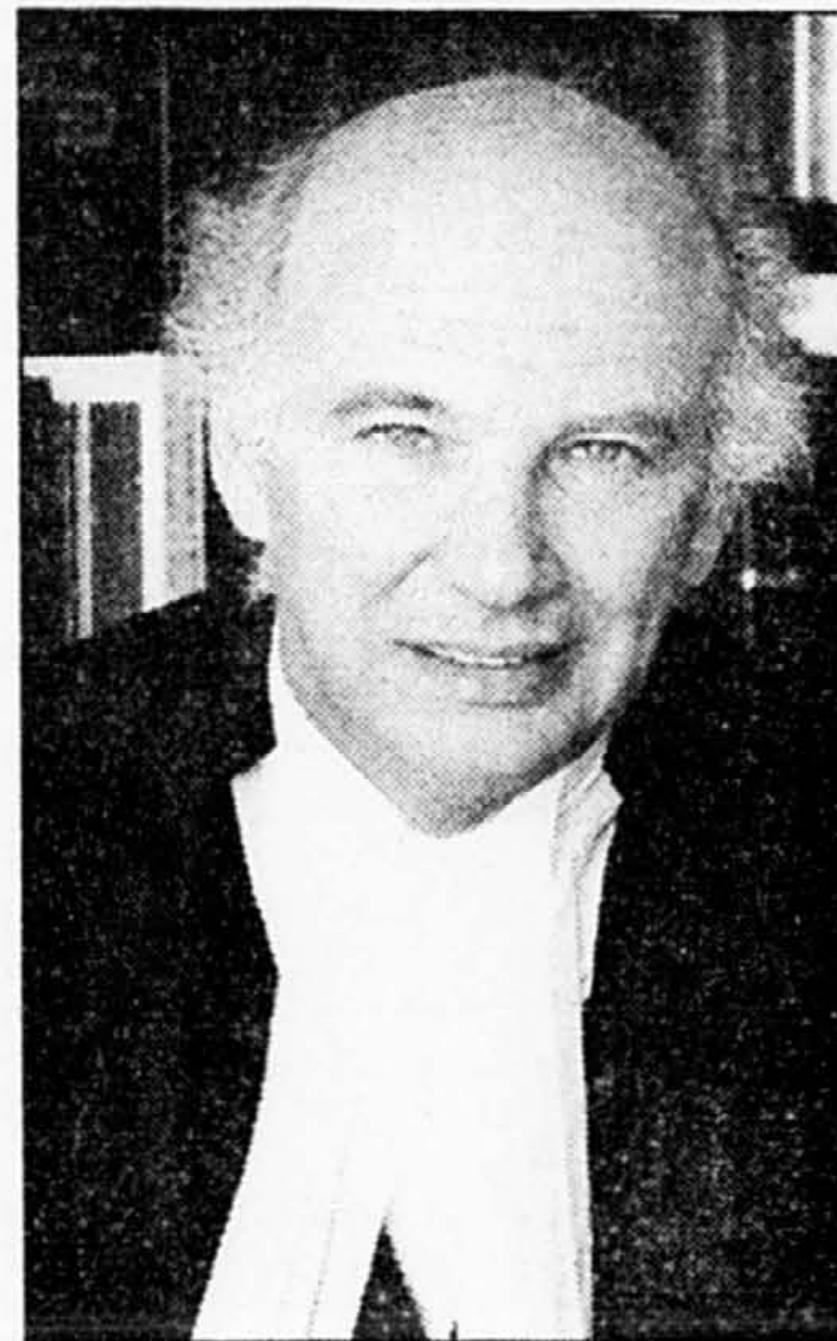
Le juge Reynald Fréchette, de la Cour supérieure à Sherbrooke, a fixé le 12 février 1993 à 18 ans la période d'inadmissibilité.

Le juge Fréchette a longuement motivé sa décision. Se fondant sur les expertises psychologiques et

psychiatriques, il en vient à la conclusion que Lemieux est fort dangereux. Il n'est atteint d'aucune maladie mentale et ne paraît pas éprouver de remords. On se demande comment « le traiter », dès lors, et sa réhabilitation pose un problème. Son agression horrible était purement gratuite. Il paraît se complaire dans la littérature et la cinématographie morbide et d'horreur, même après le meurtre. Il convient donc, malgré son jeune âge, de s'approcher du maximum prévu par la loi, de dire le juge Fréchette.

Mais les juges Michel Proulx et Morris Fish ne sont pas de cet avis. Le juge Proulx fait un long préambule où il insiste pour dire que les cours d'appel ne modifient les peines infligées par les juges de première instance que dans les cas « clairement déraisonnables ». Il reconnaît également que le juge Fréchette a analysé sérieusement la preuve. Mais voilà, tranche-t-il, le juge Fréchette a commis deux erreurs capitales : une dans son évaluation du caractère de Lemieux ; l'autre en fixant le minimum « en dehors des limites raisonnables ».

Certes, il s'agit d'un crime révoltant, concède le juge Proulx. Mais tout facteur aggravant doit être démontré « hors de tout doute raisonnable ». En relisant le témoignage



Les juges Michel Proulx et Morris Fish, de la Cour d'appel du Québec. Le juge Jacques Chamberland fut dissident du jugement.

du psy sur lequel se fonde le juge Fréchette, le juge Proulx conclut que l'absence de remords et d'empathie n'a pas été prouvée solidement. La dangerosité est difficile à établir ; il faut un « danger évident ». Ici, le juge Proulx ne le trouve pas, et il ne faut pas dans ce cas aller au-delà de la barre des 15 ans, écrit-il : 14 ans suffisent.

Le juge Jacques Chamberland, dissident, rappelle que la Cour suprême, en 1995, a clairement dit que les juges des procès jouissent

d'une grande discrétion à ce chapitre. Ils n'ont pas à l'exercer « avec modération », a même écrit la Cour suprême.

Les 18 ans sont sévères mais bien expliqués par le juge. « Un autre juge aurait peut-être fait d'autres choix, mais cela est l'essence même de la justice humaine », écrit-il. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir, si l'on respecte la discrétion du premier juge, qui a entendu tout le procès.

**Une notaire aurait falsifié des chèques**

MARCEL LAROCHE

Soupçonnée d'une fraude de 2,8 millions aux dépens de trois institutions bancaires, une ex-notaire aux méthodes douteuses risque maintenant la prison pour un crime qui a viré au fiasco, la majorité des transactions financières ayant été annulées avant le versement de l'argent.

Marie Normand, qui a démissionné en décembre dernier de la Chambre des notaires du Québec, doit comparaître par voie de sommation le 9 avril prochain sous 17 chefs d'accusations de vol et fraude,

au palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu.

D'après les policiers de l'Unité des crimes économiques de la SQ, la jeune femme de 34 ans a réussi à détourner un montant de 130 206 \$ provenant d'une transaction immobilière, tandis que tous les chèques contrefaits déposés en fidéicommis, qui représentent 2,7 millions, ont été interceptés par le service de sécurité des trois banques victimes de cette fraude.

Parmi les institutions financières visées figurent les succursales de la Banque Nationale du Canada, rue

Saint-Jean, la Banque Nouvelle-Écosse, boulevard Pierre-Caisse, à Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que la Banque de Montréal, rue Saint-Charles, à Longueuil.

Entre le 3 et le 8 juillet 1996, Mme Normand aurait déposé plusieurs faux chèques rédigés à son nom en fidéicommis, tirés sur le compte de la compagnie Trust Prêt et Revenu, pour des montants allant de 140 000 \$ à 375 000 \$. Le subterfuge a cependant été découvert juste à temps, au moment où l'argent devait être retiré par l'entremise de traites bancaires. Aucu-

ne transaction n'a été conclue.

Mme Normand qui a pratiqué sa profession de 1986 à 1996, aussi bien à Saint-Jean que dans la grande région métropolitaine, a abruptement mis fin à sa carrière, le 13 décembre 1996.

Interrogé par *La Presse* sur cette démission, le conseiller en communications de la Chambre des notaires du Québec, Antonin Fortin, a confirmé hier que Mme Normand n'avait pas renouvelé sa cotisation annuelle pour l'année en cours, et qu'elle n'était plus membre de cet organisme.

**Le pasteur aura quatre ans pour réfléchir à son péché**

JEAN-PAUL CHARBONNEAU  
SAINT-JÉRÔME

Un pasteur de la New Jerusalem Pentecost, s'occupant d'un orphelinat à Haïti, a été condamné, hier, à Saint-Jérôme à quatre ans de prison pour avoir été trouvé à l'aéroport de Mirabel en possession de deux sacs contenant au total deux kilos de cocaïne.

La sentence lui a été imposée par le juge Hugues Saint-Germain, de la Cour du Québec. Simon Albery, 28 ans, de Lantana, en Floride, était détenu depuis le 13 juin 1996.

La drogue saisie était pure à 88 %. Avant de tomber entre les mains de la justice, pour avoir selon toute vraisemblance agi comme courrier, Simon Albery n'avait pas de casier judiciaire.

Ne parlant pas français, Albery a soutenu ne pas savoir ce qu'il y avait dans les sacs lorsqu'il a été intercepté à l'aéroport par les douaniers, peu de temps après être descendu d'un avion arrivant d'Haïti.

Mais le tribunal n'a aucunement cru les prétentions de l'accusé, défendu par Me Richard Perras. Le procès a nécessité quatre jours d'audiences qui se sont cependant échelonnés sur une longue période à cause de diverses remises.

Albery n'a pas d'adresse au Québec et c'est l'une des raisons qui a poussé le tribunal à le garder détenu depuis le début de l'enquête de la Sûreté du Québec.

La saison change, changez-vous

**Équilibre de  
LISE WATIER  
en prime**

Retrouvez votre Équilibre!

Avec tout achat de 18,50 \$ et plus de produits de soins ou de maquillage Lise Watier, recevez gratuitement le masque hydratant HYDRA-THÉRAPIE de notre ligne de soins Équilibre, format régulier- 50ml d'une valeur de 20 \$.

OFFRE EXCLUSIVE

**AILES**

LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN 672-4537 • CARREFOUR LAVAL 682-4537

# Requiem pour le centre de distribution Zellers

Même des millions ne pourraient empêcher la fermeture de l'entrepôt de Montréal-Nord

PAUL ROY

Il semble que plus rien — pas même d'éventuels millions que pourraient consentir les gouvernements — ne puisse sauver le centre de distribution Zellers de Montréal-Nord.

Un représentant de la direction de la compagnie La Baie, dont Zellers est une filiale, est venu de Toronto, hier, éteindre la dernière lueur d'espoir des 379 employés qui y gagnent leur croûte, certains depuis plus de 20 ans.

La décision de fermer cet entrepôt de 450 000 pieds carrés, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, est « irréversible », est venu dire André Joron, vice-président aux ressources humaines de La Baie, aux représentants des 325 employés syndiqués, membres de la Fédération du commerce de la CSN.

M. Joron a refusé de parler aux journalistes après la rencontre de plus de trois heures dans un hôtel du centre-ville. « Je n'ai pas de commentaires, s'est-il borné à dire. Un porte-parole viendra vous rencontrer dans 20

minutes. »

C'est le syndicat qui avait demandé à rencontrer « un membre de la haute direction de La Baie » à la suite de l'annonce de la fermeture, la semaine dernière.

M. Joron, vice-président aux ressources humaines de La Baie, flanqué de deux dirigeants de Zellers au Québec, a rencontré le président du syndicat du centre de distribution, Réjean Pomerleau, et deux conseillers syndicaux de la CSN.

« Ce fut une rencontre très décevante, a commenté M. Pomerleau.

On a appris qu'on ne faisait plus partie des plans de la compagnie. C'est très humiliant, compte tenu des (bonnes) relations de travail qui existaient. »

Selon M. Pomerleau, désormais, seuls « les pouvoirs publics » peuvent sauver la mise. « On va bûcher fort pour que les gouvernements agissent », a-t-il dit.

Mais s'il faut en croire Jacques Lefebvre, le porte-parole de La Baie-Zellers, qui s'est pointé comme promis 20 minutes après le départ de M. Joron, c'est peine perdue. « Ce n'est pas Kenworth dont il s'agit ici, a précisé M. Lefebvre. Ce n'est pas une

situation de mauvaises relations de travail. Et La Baie et Zellers ne veu-



Réjean Pomerleau, président du syndicat des 325 employés syndiqués du centre de distribution Zellers à Montréal-Nord, membres de la Fédération du commerce de la CSN, ne cachait pas sa déception hier.

lent pas se faire financer un nouvel entrepôt. »

Le centre de Montréal-Nord ferme, tout simplement « parce qu'il n'est plus pertinent », explique-t-il. « Même si on y investissait 10 millions, il serait encore redondant. »

Selon La Baie, grâce à des méthodes de distribution plus efficaces, 70 % du travail accompli jusqu'ici à Montréal-Nord disparaît carrément. La portion restante, soit 30 %, sera répartie entre les centres de distribution de Lachine, au sud-

ouest de Montréal, et Scarborough, en Ontario.

Les deux centres sont syndiqués, a précisé M. Lefebvre, le premier avec les Teamsters (FTQ) et le second avec les Métallos (CTC).

Il signale que La Baie entreposait des marchandises sur quatre millions de pieds carrés, il y a dix ans, et qu'elle n'en entrepose plus que sur un million aujourd'hui. Avec la fermeture de Montréal-Nord, Zellers veut diminuer sa surface d'entreposage de 1,7 à 1,4 million de pieds carrés.

« La business change », résume-t-il.

Entre-temps, les syndiqués rencontrent un sous-ministre du Travail demain, à Montréal, et ils comptent participer au « Gala MétroStar dans la rue », dimanche soir, organisé par la CSN en marge du vrai Gala MétroStar.

De son côté, M. Joron reprendra l'avion le 13 mars, pour rencontrer le ministre du Travail, Matthias Rioux, à Québec. Mais M. Lefebvre ne croit pas que cette rencontre puisse changer quoi que ce soit au centre de distribution de Montréal-Nord.

— Pourquoi M. Joron s'y rend-il, alors ?

— Quand un ministre te convoque et que tu es un bon citoyen corporatif... Il ne faut pas oublier que La Baie et Zellers ont encore 10 000 employés au Québec.

— Et quelques clients...

— Oui, et Zellers va d'ailleurs annoncer d'ici quelques mois la construction de deux nouveaux magasins au Québec.



## Vous êtes à la recherche d'une maison neuve ?

Hydro-Québec vous propose un confort accru, jusqu'à 50 % d'économie\* sur vos frais de chauffage et la tranquillité d'esprit.

Nouveau confort, c'est :

- une combinaison de mesures efficaces en matière d'étanchéité, de ventilation, d'isolation et de fenestration ;
- le savoir-faire de constructeurs compétents, spécialement formés et accrédités par

Hydro-Québec pour optimiser ces mesures selon votre budget et vos besoins ;

- un contrôle rigoureux de la qualité sur le plan énergétique grâce à des inspections effectuées par des experts en bâtiments ;
- l'assurance d'une performance énergétique supérieure, certifiée par Hydro-Québec.

L'option Nouveau confort est adaptée à toutes les maisons, peu importe le modèle.

Si vous envisagez d'acheter une maison neuve, appelez sans tarder un constructeur accrédité.

Venez voir la maison Nouveau confort, au Salon national de l'habitation, du 28 février au 9 mars 1997.

\*Par rapport à une maison construite selon les normes en vigueur.

Visitez les maisons témoins des entrepreneurs accrédités de la région de Montréal :

Les habitations Signature  
8471, rue Ouimet  
Brossard  
(514) 462-9721

Habitation Classique  
Coin-Dijon et Montarville  
Boucherville  
(514) 449-4415

Construction Voyer  
et Tremblay Inc.  
Boisé Chomedey  
4546, rue Hurtubise  
Chomedey, Laval  
(514) 688-8666  
(514) 978-9800

Groupe St-Luc Habitation Inc.  
12271, ave Pierre Baillargeon  
Rivière-des-Prairies  
(514) 642-7331

Développement COVACOR Ltée  
48, rue des Défricheurs  
St-Charles-Borromée  
Joliette  
(514) 759-6228



Pour en savoir plus ou pour obtenir la liste complète des constructeurs formés ou accrédités par Hydro-Québec, composez ÉNERGIE à Montréal ou 1-800-ÉNERGIE ailleurs au Québec.

# Une chasse patriotique

**C**AP-AUX-MEULES — Il pleut sur les Îles-de-la-Madeleine. L'hélicoptère ne décollera pas. Pas de banquise, pas de bébés phoques aujourd'hui. Les touristes entraînent leur ennui dans le hall des deux hôtels qui les accueillent, le Bellevue et le Château Madelinot.

Je séjourne au Bellevue avec des confrères anglais du *Daily Mirror*, du *Daily Telegraph*, du *Sunday Telegraph* et d'une télé indépendante. Il y a aussi une journaliste allemande du considérable hebdomadaire *Der Spiegel*, et à l'hôtel voisin, des Français du *Figaro* qui ont passé la nuit sur la banquise. Nous sommes les « invités » du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW). Soyons précis : les Anglais sont sur le bras de l'IFAW, les Français sur le bras de Tourisme Québec. L'Allemande et moi, nous sommes en reportage normal : c'est notre journal qui paie. Alors voilà, vous avez le droit de me traiter de con, mais pas de vendu.

Je suis le seul journaliste canadien, enfin canadien, n'exagérons rien, disons le seul « local ».

Et ce n'est peut-être pas un hasard. Dans cette histoire de chasse aux phoques, on a un peu l'impression que c'est le Canada contre le reste du monde. Eminemment patriotique la chasse aux phoques va peut-être finir par cimenter l'unité nationale. Je vois très bien Mme Sheila Copps débarquer sur la banquise, un petit drapeau canadien au bout du bâton.

Vous aussi. Je sais. Vous trouvez que les écolos déconcent. Que le loup-marin est une ressource comme une autre, à exploiter comme une autre. Que les pêcheurs de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine ont bien assez de misère comme ça sans qu'on leur complique la vie, en plus...

Ressource, avez-vous dit. Est-ce que je peux vous poser une question ?

Pourquoi chasse-t-on le phoque ?

On le chassait pour alimenter l'industrie de luxe de la fourrure, mais depuis 1983, c'est fini, l'Europe, les États-Unis, le Canada, tout le monde a interdit la vente de peaux de blanchons...

Alors pourquoi chasse-t-on le phoque aujourd'hui ?

Pour la viande ? Une boucherie-charcuterie spécialisée dans la viande de loup-marin doit ouvrir prochainement aux Îles-de-la-Madeleine. Petit problème en partant : les Madelinots ne mangent pas de phoque. N'aiment pas ça. Et je peux vous gager un truc, vous n'aimerez pas ça non plus. Imaginez, le Québec profond a encore dédain de l'agneau et du cheval... alors cette viande noire comme du charbon.

Toute dernière et pitoyable tentative d'écouler la viande de phoque : en pepperoni. Pitoyable résultat. Au restaurant du Bellevue, mes confrères anglais ont fait des photos délinquantes d'une pizza au phoque. Je vois d'ici la joke dans les subtils tabloids de Londres.

Alors, si c'est pas pour la viande, c'est pour la peau ?

Justement, en ce dimanche pluvieux, le centre culturel de Havre-aux-Maisons proposait un défilé de mode en habits de phoque, bottes, gants, chapeaux et une boutique doit ouvrir bientôt... Peut-être une bonne idée pour un artisan ou deux, mais une industrie ? Par patriotisme, allez-vous chausser des bottes en peau de phoque pour aller au bureau ? Porterez-vous un chapeau en peau de phoque pour faire du ski de fond ?

Bon. C'est pas la viande. C'est pas la peau. Alors c'est quoi ?

C'est la morue, dit Brian Tobin, le premier



Pierre FOGLIA

ministre de Terre-Neuve. C'est la morue, dit Fred Mifflin, ministre fédéral des Pêches. Ces crises de phoques-là bouffent toute notre morue...

Petite précision sur laquelle pro et anti-chasseurs de phoques s'entendent : quand la ressource est haute, pas de problème, il y a assez de morues pour les pêcheurs et pour les phoques qui n'en mangent pas tant, 3 % de leur régime. Mais c'est quand les stocks sont bas. Les phoques empêcheraient la ressource de se reconstituer. Mettons. Mais alors, le ministre d'Océans et Pêches Canada pourrait-il nous expliquer pourquoi il vient de céder au très fort lobby des chalutiers et des seigneurs en rouvrant la pêche à la morue, quand on sait, et là-dessus tout le monde est d'accord, quand on sait que ce sont les chalutiers et les seigneurs qui ont vidé les stocks ? Branchez-vous les boys, y'en a de la morue ou y'en a pas ?

(Vous êtes en train de vous dire ce con de Foglia qui ne connaît rien à la pêche à la morue s'est fait emplier par les écolos de IFAW. Pas du tout. Pour le retour des chalutiers et des seigneurs, c'est moi qui l'ai dit à IFAW. Je l'ai lu dans *Le Devoir* du 21 janvier, si vous voulez savoir.)

Mais revenons à ma question. Vous ne m'avez toujours pas dit pourquoi on chasse le phoque ?

Les pénis ! J'oubliais. Les Chinois râpent du pénis de phoque séché sur leurs egg rolls. 500 \$ le pénis... Gaston Lapière, du Conseil québécois de l'industrie du loup-marin, est parti à rire : « Je connais des pêcheurs d'ici et de Terre-Neuve qui ont des dizaines de pénis de phoque dans leur frigo. Ils attendent toujours les Chinois qui vont les ache-

ter. C'est des histoires tout ça... »

Bon alors. Pas pour les pénis. Pas pour la peau. Pas pour la viande. Pas pour la morue.

Alors pourquoi ?

Que va-t-on faire des 275 000 phoques que les chasseurs de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine vont tuer au cours des mois qui viennent ?

Le même Gaston Lapière, dont c'est le job de « développer » les produits du loup-marin, m'a lancé sur la piste des mouches à pêche en poil de phoque... Sachant que ça prend quatre poils pour faire une mouche, calculez combien de mouches dans un phoque. Dans 275 000 phoques ? Gaston ! Un peu de sérieux.

On parle aussi de faire des ébredons, des gilets... La vérité, pathétique, c'est qu'on ne sait pas trop quoi faire avec les phoques qu'on tue.

Mais on va en tuer 275 000 pareil !

Parce qu'on est chez nous, sacrement ! Et c'est pas les écolos ni les Européens qui vont venir nous dire quoi faire chez nous ! Aux Îles. Au Canada.



Finalement, on fera de ces 275 000 phoques la même chose que l'an passé : un peu de moulée pour les animaux, et on vendra le 80 % restant à notre client unique : la Chine.

Sachant que les Chinois paient 10 \$ la bête, et sachant que le fédéral et la province de Terre-Neuve subventionnent les chasseurs de phoques à raison de 12 cents la livre, le phoque de 200 livres, que les Chinois vont acheter 10 \$, coûtera 24 \$ au contribuable canadien.

Je sais, je sais, ça ne vous dérange pas trop. Je sais, parlant de phoques, y'a rien qui vous dérange. A part Brigitte Bardot, bien sûr.

De notre collection "Callista", 18 ct et acier.

**KAUFMANN**  
de SUISSE  
2195 CRESCENT, (514) 848-0595  
A Palm Beach, FL, 210 Worth Ave.

**Sept raisons pour acheter un diamant chez Birks**

Confiance : Notre réputation d'honnêteté et d'intégrité  
Valeur : Taille parfaite des diamants et prix compétitifs  
Qualité : Une bijouterie fine conçue dans le studio de joaillerie Birks  
Expertise : Plus de 115 ans d'expérience et de savoir-faire  
Garantie : Un engagement clair envers nos consommateurs  
Club Prestige Sans Intérêt : Avec tout achat de 1 000 \$ ou plus  
Ecrin en Argent : Une tradition unique de Birks

**BIRKS**  
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND  
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

BOUCLES D'OREILLES A DIAMANT SOLITAIRE OR 14 CARATS

TOTAL

5 pts	VENTE 58 \$
10 pts	VENTE 88 \$
25 pts	VENTE 268 \$
40 pts	VENTE 478 \$
50 pts	VENTE 688 \$

**LE PARCHEMIN**  
DEPUIS 1966

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le Laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri  
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

**Bouthillier Musique**  
ET **YOUNG&CHANG**  
ANNONCENT LEUR

## VENTE ANNUELLE D'ENTREPÔT

LE PLUS VASTE CHOIX DE PIANOS NEUFS ET USAGÉS AU CANADA

+ de 100 pianos en montres

PIANOS D'OCCASION	
WILLIS	750\$
LINDSAY	850\$
MASON&RISCH	1850\$
HEINTZMAN	2350\$
YAMAHA	2350\$
SAMICK	2250\$
LESAGE	1950\$
YAMAHA (à queue)	6850\$
WILLIS (à queue)	2950\$
STEINWAY (à queue)	14450\$
YOUNG&CHANG (à queue)	7300\$

Transport inclus 100 km • Accordement gratuit • Taxes en sus

**UN SEUL ENDROIT POUR LA VENTE D'ENTREPÔT**  
3338, RUE BELAIR, MONTRÉAL  
Tél.: 722-8741

# AVENTURE ELECTRONIQUE

Se qualifie pour le **Grand Prix 1 FORMULE 1**

**Rien à payer avant 6 mois\* sur tout en magasin**

Les meilleurs prix garantis\*

**Rien à payer avant 1998\***  
SUR TOUS NOS TÉLÉVISEURS

**SONY**  
Cinéma Maison  
Trinitron® NOIR INTENSE

- Sortie audio variable
- Ambiophonie • Menu à l'écran
- Télécommande universelle
- Entrée A/V pour magnétoscope ou caméscope

**RABAIS 50\$**

**749<sup>99</sup>** Rég.: 799\$

**SONY** *Cinéma Maison*

NOUVEAU MODÈLE

**32"** Stéréo

**Trinitron** RÉCEPTEUR/MONITEUR

- Trinitron® noir intense • Canal préféré
- Menu sophistiqué à l'écran avec Program Palette™
- Télécommande universelle avec la plupart des magnétoscopes d'autres marques

**RABAIS 100\$**

**1199<sup>99</sup>** Rég.: 1299\$

**SONY** *Cinéma Maison*

NOUVEAU MODÈLE

**4 TÊTES HI-FI STÉRÉO**

- VCR Plus • TRILOGIC™
- Télécommande universelle Remote Commander™
- Auto-alignement numérique
- Autonettoyage des têtes
- Minuterie rapide pour enregistrement facile

**RABAIS 30\$**

**399<sup>99</sup>** Rég.: 429\$

**aiwa** *Cinéma Maison*

NOUVEAU MODÈLE

**MINI-CHAÎNE NUMÉRIQUE HI-FI**

- Puissance totale 120 watts en Pro-Logic
- Lecteur de disques compact à 3 CD
- Mécanisme double d'auto-inversion
- Système de haut-parleurs bass reflex 3 voies à blindage aimantique
- Haut-parleurs central et arrière inclus

**RABAIS 100\$**

**699<sup>99</sup>** Rég.: 799\$

## Montréal métro

## Kahnawake veut faire bande à part

Les Mohawks veulent que leur territoire soit exclu de la zone de la future commission de développement de la métropole

MARTIN PELCHAT

Les Mohawks de Kahnawake veulent que leur territoire soit exclu de la zone d'influence de la future Commission de développement de la métropole, aussi iront-ils réclamer la semaine prochaine en commission parlementaire un amendement au projet de loi 92 du ministre Serge Ménard.

Le conseil de bande réclamera par la même occasion des amendements à la loi de 1995 créant l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et à celle de 1996

créant le ministère de la Métropole, afin que Kahnawake soit aussi bifé des territoires couverts par ces deux institutions.

Selon le directeur des Relations intergouvernementales du conseil de bande, Arnold Goodleaf, les Mohawks craignent que l'inclusion du territoire de la réserve conduise à des interprétations politiques ou judiciaires contraires à leur position historique, à savoir qu'ils constituent une nation souveraine. « Nous sommes très préoccupés par cela », dit M. Goodleaf, qui croit personnellement que ces inclusions

n'ont pas été faites innocemment.

« Les références au territoire de Kahnawake vont créer plus de problèmes qu'elles ne pourraient en résoudre », explique M. Goodleaf, selon qui son inclusion pourrait même créer la perception que les Mohawks acceptent le statut de municipalité.

Et si Québec refuse de consentir à ces amendements en « éliminant toute référence à Kahnawake », le conseil pourrait s'adresser aux tribunaux. « Nous n'aurions pas le choix », dit-il. Le ministre Ménard a toutefois indiqué récemment qu'il

respecterait la volonté des Mohawks.

Des amendements

Le conseil de bande proposera également le 11 mars prochain au ministre Ménard des amendements qui permettraient une forme de collaboration avec la Commission de développement de la métropole et grâce auxquels le consentement des Mohawks serait exigé dans certaines circonstances, « particulièrement sur des sujets liés à l'utilisation des terres de Kahnawake ».

« Si la Commission devait avoir

un vrai pouvoir décisionnel, par exemple celui d'exproprier, alors nous serions très inquiets », poursuit M. Goodleaf.

Hormis ces questions, le conseil de bande, qui veille aux intérêts de 8500 Mohawks, ne voit pas non plus d'avantage à être membre de la Commission, dont le territoire couvrirait 107 municipalités. « Un siège à la Commission ne nous donnera pas plus d'avantages ou d'influence », croit M. Goodleaf. Au besoin, la communauté pourra conclure des ententes spécifiques, ajoute-t-il.

## Les élus poursuivent les policiers de Saint-Jérôme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU  
SAINT-JÉRÔME

C'est une véritable guerre à finir que se livrent la Fraternité des policiers et les maires regroupés au sein de la Régie de police de Saint-Jérôme métropolitain. Les élus viennent de décider de traduire des policiers devant les tribunaux à cause d'un manque à gagner, attribuable à une diminution des contraventions aux automobilistes.

Lors d'un entretien, hier, le président de la Fraternité, François Brisebois, a déclaré qu'il était exact que moins de constats d'infraction étaient dressés, mais que la baisse était attribuable à un manque d'effectifs plutôt qu'au conflit de travail.

« Lors de la création de la régie, le directeur alors en poste avait mentionné qu'il fallait un minimum de 80 policiers pour assurer un travail adéquat. Les maires n'ont pas écouté et ils en ont embauché 65 », a précisé M. Brisebois.

Du côté de la partie patronale, on soutient que le nombre de contraventions a baissé à cause du conflit de travail. Les maires de Saint-Jérôme, Saint-Antoine, Bellefeuille et Lafontaine ont demandé à leurs avocats d'intenter des poursuites.

« Il y a en effet un gros conflit ici, mais la Fraternité n'a jamais donné instruction aux policiers de dresser moins de contraventions. Le seul moyen de pression que nous ayons demandé est le port de jeans et l'absence de cravate au travail. Mais lundi prochain, nous allons recommander en assemblée générale le retour à l'uniforme complet. Nous allons enlever ce moyen de pression et nous allons commencer à parler. Nous avons beaucoup de choses à dire qui ne feront pas le bonheur des maires », a ajouté M. Brisebois.

Les relations de travail entre la Fraternité et l'employeur sont tendues depuis 1993.

## M<sup>e</sup> André Boileau ne s'est pas placé en conflit d'intérêts

Le Barreau du Québec en vient à la conclusion que M<sup>e</sup> André Boileau, membre du comité exécutif de Laval, n'a pas commis de faute en agissant pour une entreprise lavalloise devant les tribunaux.

Après que le conseiller de l'opposition Maurice Clermont eut demandé, lors de la séance du conseil de janvier, s'il était vrai qu'un membre du comité exécutif avait représenté un fournisseur de la Ville, le chef d'ELAN, Daniel Lefebvre, avait écrit au Barreau.

Après étude du dossier, le Barreau en est venu à la conclusion que M<sup>e</sup> Boileau ne s'est pas placé dans une position de conflit d'intérêts. Selon l'organisme, il n'a pas commis non plus une infraction au sens de la réglementation municipale qui interdit à un élu municipal d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec sa municipalité.

La lettre précise notamment : « En ce qui concerne les règles d'éthique s'appliquant à un avocat, le Code de déontologie indique qu'un avocat est en conflit d'intérêts lorsqu'il représente des intérêts opposés ou lorsqu'il représente des intérêts de nature tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux, ou que son jugement ou sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés. »



PHOTO ANDRÉ FORGET, collaboration spéciale

## Il sera encore là demain

Il est là tous les jours. Normand Gagné va au parc Maisonneuve nourrir ses amis à plumes. Malgré la neige, malgré le froid. Confiant, les oiseaux viennent se poser sur leur perchoir improvisé aussitôt qu'il s'immobilise. L'homme de 75 ans attend patiemment que les provisions soient épuisées. Puis il repart. Il sera encore là demain.

## Monique et Jimmy Soucy accusés de voies de fait

JEAN-PAUL CHARBONNEAU  
SAINT-JÉRÔME

Pour avoir regardé en direction de la table où se trouvait le maire André Soucy, de Pointe-Calumet, l'un de ses adversaires politiques, Jean-Claude Levert, aurait été battu par la soeur et le frère du premier magistrat de cette localité située au nord-ouest de Montréal.

Monique Soucy, 45 ans, et Jimmy Soucy, qui aura 23 ans le 16 mars, comparaitront par voie de sommation le 22 avril au palais de justice de Saint-Jérôme sous des

accusations de voies de fait causant des lésions corporelles.

Selon la Sûreté du Québec, M. Levert a subi quelques blessures, dont une imposante égratignure au visage. Selon la dénonciation déposée au greffe pénal, cet incident s'est produit le 21 décembre dernier. S'il s'est écoulé passablement de temps avant que les accusations ne soient déposées, c'est que cette histoire a une connotation politique et les enquêteurs, tout comme la poursuite, voulaient être certains de leur affaire avant de déposer les plaintes.

L'incident s'est produit à la salle du port de plaisance de Pointe-Calumet. M. Levert aurait regardé en direction de la table de son adversaire. Sans doute pour éviter une altercation, le maire Soucy aurait demandé à ce que M. Levert quitte la salle. Celui-ci aurait rétorqué au gérant ou à un autre employé que l'endroit était public et qu'il n'avait aucunement l'intention de partir. C'est par la suite qu'il y aurait eu agression.

En plus d'être un adversaire connu du maire, Jean-Claude Levert se serait opposé à la décision des

autorités municipales d'abolir la police locale.

Par ailleurs, les dirigeants municipaux de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes ont rencontré à Québec, hier après midi, le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, pour la création d'un corps de police régional.

Actuellement, Sainte-Marthe et Deux-Montagnes ont la même police, tandis que Pointe-Calumet et Saint-Joseph sont sous la protection de la Sûreté du Québec.

## Têtes d'affiche

■ Parmi les 23 scientifiques et universitaires canadiens ayant remporté une bourse de recherche Killam, on dénombre quatre chercheurs de l'université Laval: Luc Noppen, architecture; André Parent, médecine; Yves Roby, histoire, et Louis Legendre, océanographie biologique. L'université de Montréal compte deux de ses chercheurs parmi les boursiers Killam: André Gaudreault, histoire du cinéma, et Gilles Brassard, science informatique. De même pour l'université McGill avec Yvan Lamonde, histoire, et Charles Taylor, philosophie. Et l'université de Sherbrooke a vu le professeur J. Martinez de Bujanda remporter également une bourse, en histoire.

■ La Journée internationale des femmes est l'occasion pour le Centre des femmes de Montréal de procéder à la remise de son prix Simone Monet-Chartrand. Avec Diane Lemieux, présidente du Conseil de la femme comme invitée d'honneur, cette remise de prix aura lieu le vendredi 7 mars. D'autres activités sont au programme de cette journée, qui débutera à 12 h 30, à l'auditorium du Centre des femmes de Montréal (3585, rue Saint-Urbain, angle Prince-Arthur). La cérémonie de remise du prix étant prévue pour 15 h 30, elle sera précédée de conférences thématiques.

■ À l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Office national du film et Oxfam-Canada procéderont, le dimanche 9 mars à 15 h, au pavillon des Beaux-arts de l'université Concordia (1395, boulevard René-Lévesque Ouest, local VA-114), au lancement du documentaire intitulé *Zandile dans la lumière de l'Ubuntu*. L'héroïne de ce film est bien vivante. Il s'agit de Zandile Gumede, une femme zoulou qui croit dans la tradition de la force de l'Ubuntu, une croyance ancestrale voulant qu'une personne n'existe qu'à travers les autres. Cette force lui a permis de réaliser des projets communautaires importants, à titre de dirigeante bénévole de l'Association civique d'Amaoti. Les profits de cette projection, suivie d'un débat, iront d'ailleurs à cette association de citoyens. Coût 5 \$. Renseignements: 848-4884.

■ Parce que l'informatique, le « réseautage », l'« Internet », les « télétravailleurs », entrent dans le monde des affaires par les nouvelles technologies de l'information, la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud a fait appel à Micheline Bouchard, vice-présidente à l'exploitation chez Hewlett-Packard, pour traiter de l'avenir des techno-

logies, lors d'un dîner-causerie le mercredi 12 mars, à midi, Place Desaulniers, 1023, boulevard Taschereau, à Longueuil. Coût: 45 \$. Renseignements: 463-2121. Diplômée de Polytechnique, Mme Bouchard a occupé des postes de responsabilité à l'Hydro-Québec et au groupe DMR. Elle a remporté le titre de Femme de mérite du YWCA et fut choisie Personnalité de la semaine par *La Presse*.

■ Le Réseau des femmes d'affaires du Québec, section montréalaise, a choisi, pour marquer la Journée de la femme, d'inviter une conférencière à se présenter à la tribune de son prochain dîner-causerie. Nicole Bronsard, vice-présidente de Pro concept vente, « entrepreneuse » et coauteure d'un ouvrage sur la vente, y témoignera donc de l'esprit d'entreprise chez la femme d'affaires, le vendredi 7 mars, à 12 h, à l'hôtel Ramada, 999, rue De Sérigny, près du métro Longueuil. Coût: 40 \$. Renseignements: 641-3958.

■ L'atelier théâtral de Longueuil, de la troupe de théâtre des aînés (50 ans et plus), est en campagne de financement pour assurer le succès financier de la présente saison théâtrale. Cette troupe semi professionnelle existe depuis 1983 et a remporté un prix lors de sa participation à un concours international en Europe. Parrainée par Denis Lavoie, directeur des services conseil à la succursale Curé-Poirier de la Banque Laurentienne, la troupe compte sur le maire de Longueuil, Claude Gladu, comme patron

d'honneur de sa soirée-bénéfice organisée pour le 19 avril. Coût: 50 \$. Renseignements: 289-9772.

■ Oxfam-Québec est toujours en quête de fonds après avoir tenu, le week-end dernier, un blitz téléphonique qui a permis de recueillir 33 325 \$. La campagne se poursuit jusqu'au 31 mars. On peut faire un don ou adhérer à la carte affinité Visa-Desjardins Oxfam en écrivant à: Oxfam-Québec, 2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3J 2Y2. Tél. 1-800-OXFAM 95.

■ Jusqu'à tout récemment directrice intérimaire de l'École nationale d'aérotechnique du collège Édouard-Montpetit, Lucie Cousineau vient d'être nommée directrice de l'ENA. Il s'agit d'un aboutissement pour cette femme qui est au service du collège Édouard-Montpetit depuis 1976. Elle s'est spécialisée, entre autres, en aéronautique et oeuvre au sein de nombreux organismes.



Lucie Cousineau



Diane Lemieux



Micheline Bouchard

Adressez vos communiqués à:  
Têtes d'affiche  
La Presse, 7, rue St-Jacques  
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

# Les écoles françaises de la CEPGM affichent des résultats désastreux

MICHÈLE OUIMET

Les élèves des écoles secondaires françaises de la CEPGM ( Commission des écoles protestantes du Grand Montréal ) ont des notes désastreuses, bien inférieures à celles obtenues par ceux de la CECM.

La CEPGM, la deuxième commission scolaire au Québec, en arache dans presque toutes les matières principales sauf en anglais langue seconde où elle dépasse largement la moyenne provinciale.

La CEPGM a sept écoles françaises régulières, réparties aux quatre coins de l'île de Montréal et fréquentées par plus de 4 000 élèves. La plupart d'entre elles ont obtenu des résultats médiocres aux examens du ministère de l'Éducation de juin 1996, sauf l'École académique de Roberval ( située dans le quartier Villieray ), F.A.C.E. ( centre-ville de Montréal ) et Mont-Royal ( Mont-Royal ). Et encore, les notes sont loin d'être mirobolantes ( voir tableau ).

Les autres, soit Dunton ( Montréal, à la limite d'Anjou ), La Voie ( Côte-des-Neiges ), Outremont ( Outremont ) et Dorval ( Dorval ), ont des taux de réussite qui feraient rougir le dernier des cancre. À l'école secondaire Outremont, par exemple, les élèves ont obtenu, toujours aux examens de juin 1996, un taux de réussite de 51,3 % en

## Classement des écoles secondaires de la CEPGM\* selon le taux de réussite\*\* au 30 juin 1996

Écoles	Français écrit Sec.V % (1)	Anglais langue seconde Sec.V % (1)	Maths Sec.IV % (1)	Histoire du Québec et du Canada Sec.IV % (1)	Physique Sec.V % (1)
F.A.C.E.	75,0	100,0	68,8	87,2	75,0
École secondaire Mont-Royal	73,7	95,8	91,1	49,1	89,7
École secondaire La Voie	72,7	93,8	76,7	59,0	48,7
École académique de Roberval	77,0	84,1	72,0	79,8	78,0
Académie Dunton	71,4	100,0	64,3	64,5	71,4
École secondaire Dorval	28,6	97,7	88,2	67,9	70,0
École secondaire Outremont	51,3	96,0	75,5	53,2	50,0
<b>Moyenne CEPGM</b>	<b>70,6</b>	<b>94,1</b>	<b>75,1</b>	<b>69,1</b>	<b>71,6</b>
<b>Moyenne CECM</b>	<b>77,3</b>	<b>93,2</b>	<b>85,6</b>	<b>73,9</b>	<b>76,3</b>
<b>Moyenne de la province</b>	<b>83,4</b>	<b>86,4</b>	<b>85,8</b>	<b>77,4</b>	<b>76,3</b>

\* Commission des écoles protestantes du Grand Montréal  
 \*\* Pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage, soit 60%  
 (1) Taux de réussite aux examens du ministère de l'Éducation en juin 1996, sec. IV et V

Source : CEPGM et ministère de l'Éducation

Infographie La Presse

français écrit, 75,5 % en mathématiques, 53,2 % en histoire, 50 % en physique et 96 % en anglais langue seconde.

Le taux de réussite indique le pourcentage d'élèves qui réussissent à décrocher la note de passage, soit 60 %. Lorsque Outremont obtient un taux de réussite de 50 %

en physique, cela signifie que la moitié des élèves ont échoué.

L'école secondaire Dorval a une note désastreuse en français écrit : seulement 28,6 % des élèves ont réussi l'examen. Par contre, elle a un taux de réussite de 88,2 % en mathématiques et de 70 % en physique.

F.A.C.E. ( Fine arts core education ), une école axée sur les arts, a une bonne réputation, mais les résultats ne sont pas vraiment à la hauteur. Les élèves ont des taux de réussite de 75 % en français, 100 % en anglais langue seconde, 68,8 % en mathématiques, 87,2 % en histoire et 75 % en physique. Rien de fra-

cassant. Aucune école de la CEPGM ne trie ses élèves, comme les écoles internationales, par exemple. Même si de Roberval a décidé de pousser sur le rendement scolaire et l'encadrement et a mis le latin et les langues ( anglais et espagnol ) à son programme, elle accepte tout le monde. Comme F.A.C.E.

À part F.A.C.E. et de Roberval, toutes les écoles de la CEPGM ont des classes d'accueil. Elles sont toutes multiethniques à plus de 90 %. À la CEPGM, la clientèle n'est pas facile et les écoles reflètent le milieu montréalais, avec ses problèmes de pauvreté et de violence.

Les responsables de la commission scolaire sont conscients des faibles résultats. Depuis deux ou trois ans, ils contactent chaque école et essaient de voir ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être amélioré, explique le directeur des services de l'enseignement, Charley Levy.

Tous les mois d'avril, le ministère de l'Éducation publie les résultats de chaque commission scolaire. La CEPGM se classe généralement bonne dernière. Lors des examens de juin 1995, la CEPGM occupait, au Québec, le 146e rang... sur 149.

Si on la compare aux huit commissions scolaires de l'île de Montréal, le portrait est encore plus dévastateur. Les écoles françaises et anglaises de la CEPGM accaparaient, en 1995, les 20 dernières places, à une exception près, sur un total de 86.

# Les maires de banlieue menacent de boycotter la future commission de développement

KATIA GAGNON  
 du bureau de La Presse, QUÉBEC

La commission de développement de la métropole n'est pas encore née que certains parlent déjà de la boycotter. Si le ministre Serge Ménard s'entête à en faire un organisme consultatif, la Conférence des maires de banlieue, qui regroupe l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal, n'y participera tout simplement pas.

Le maire de Verdun, Georges Bossé, vice-président de la conférence, a profité des audiences publiques qui se tiennent à Québec pour donner une volée de bois vert au projet du ministre Ménard. Les élus municipaux en ont assez de la « parlotie aiguë », tranche-t-il.

« On va travailler s'il y a une garantie de résultat. Sinon, on s'en retourne tous chez nous. On n'ira pas perdre notre temps là, comme à la (défunte) Table des préfets et maires », poursuit-il.

Pour lui, un organisme purement consultatif équivaldrait à une « tutelle gouvernementale » sur les institutions locales. « C'est clair. Québec veut contrôler. Il veut met-

tre la métropole en tutelle et crée une structure en conséquence », juge-t-il. « C'est de l'exagération », retorque de son côté le ministre Serge Ménard.

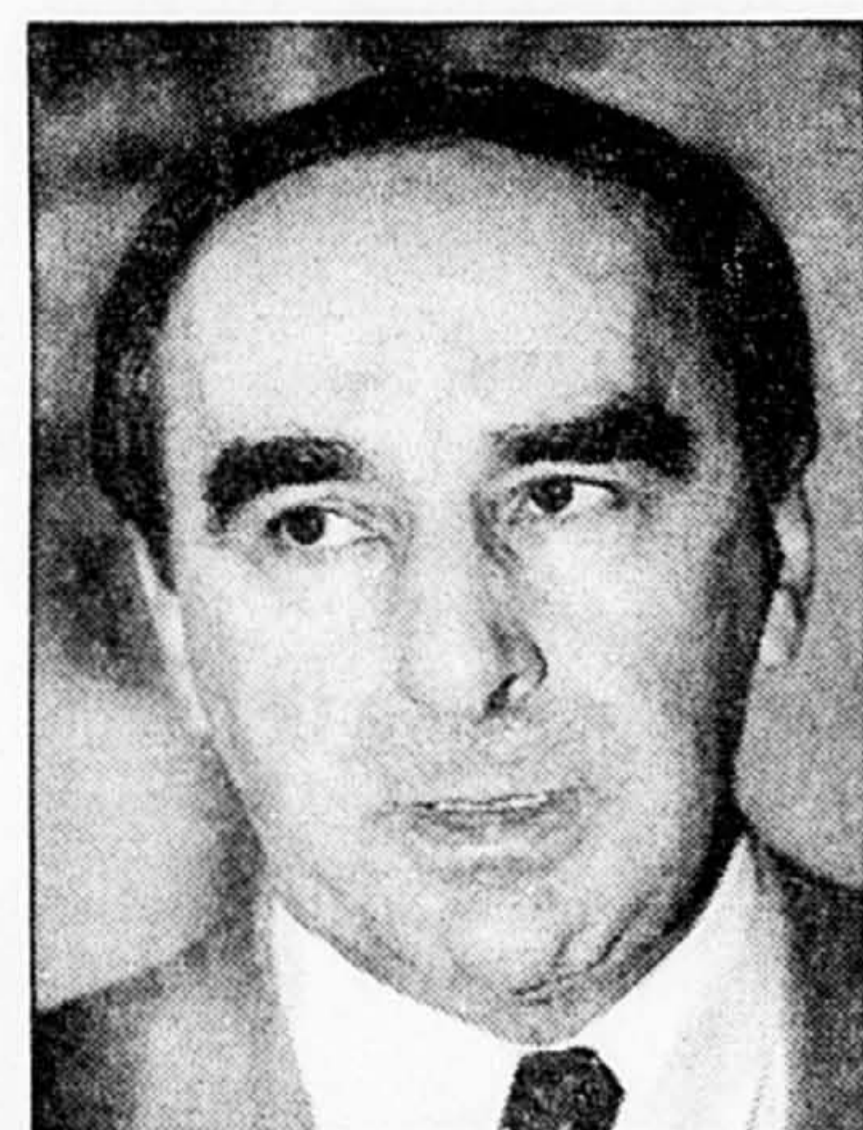
Depuis deux jours, plusieurs maires et préfets de MRC viennent d'ailleurs livrer un message semblable au ministre Ménard. À part le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, peu d'élus se prononcent contre une commission décisionnelle ou, comme le suggère également la conférence, contre la constitution d'une seule région administrative qui engloberait toute la métropole.

« On dit au gouvernement : mettez vos culottes. Cessez de blâmer les élus locaux d'être ceux qui vous empêchent de réaliser des choses. Faites-les, vous avez été élu pour ça. Prenez vos responsabilités et cessez de blâmer le voisin », lance-t-il.

Le ministre Ménard constitue d'ailleurs, pour M. Bossé, une des sources du problème. « M. Ménard a de la difficulté à livrer sa marchandise. Je ne suis pas sûr qu'il ait beaucoup d'acheteurs au cabinet », dit-il.



Les maires Georges Bossé, de Verdun, et Claude Gladu, de Longueuil.



Résultat : « Ce gouvernement n'a pas de vision métropolitaine. Il y a deux ministres qui semblent se concurrencer pour le pouvoir ( Ménard et Chevrette ). Est-ce que c'est Montréal ou les régions qui vont gagner ? » se demande-t-il.

Le maire de Longueuil, Claude Gladu, a été le premier à évoquer, il y a deux jours, la possibilité de ne pas participer aux travaux de la future commission. « S'il n'y a personne qui participe, peut-être que le ministre y pensera à deux fois

avant de créer sa commission », ironisait-il hier.

### Le ministre Ménard

Le ministre Ménard, de son côté, n'est pas impressionné par la menace des maires de la banlieue de Montréal. « Je suis prêt à courir ce risque. Je ne pense pas qu'ils soient sérieux », dit-il. Il met les réticences des élus sur le compte de la crainte qu'inspire une nouvelle structure. « J'espère qu'ils vont lentement reconnaître que c'est un modèle nouveau qui devrait les rassembler ».

Le cabinet Bouchard n'est pas paralysé sur la question de Montréal, affirme-t-il. « La métropolisation est une forme de régionalisation. Les deux concepts ne sont pas en contradiction », dit-il.

Mais il reste que si M. Ménard désire créer une seule région administrative avec les villes qui forment la métropole, il risque d'avoir de l'opposition de la part de ses collègues. « S'il veut unifier les régions administratives, il va falloir qu'il passe sur le corps de Guy Chevrette, qui ne veut rien savoir de ça », estime la libérale Liza Fruila.

I D O M O C O L L E C T I O N



**SEMAINE DE RELÂCHE**  
 De bonnes notes, ça commence avec les composantes «ANNE» au fini pin blond miel résistant aux égratignures et éraflures. «ANNE» vous permet d'ajouter des les premières années allant jusqu'au collège diverses composantes selon le besoin grandissant de vos enfants. «ANNE» fait partie de ma grande collection internationale de meubles pour jeunes étudiants. Visitez IDOMO durant la semaine de relâche et économisez sur ces achats de grande valeur.

# Semaine de RELÂCHE

**Cabinet 4 trs. /chaussures**  
 Fini pin blond miel  
**59<sup>95</sup>**

**Chevet 1 tr.**  
 Fini pin blond miel  
**24<sup>95</sup>**

**Lit simple**  
 Fini pin blond miel  
**89<sup>95</sup>**

**Pupitre d'étudiant**  
 Fini pin blond miel  
**59<sup>95</sup>**



**VILLE ST-LAURENT**  
 9090 Boul. Cavendish  
 (A la Trans-Canadienne)  
**(514) 735-6425**  
 Lun. à mer. 10h-18h  
 Jeu., ven. 10h-21h  
 Samedi 9h-17h Dimanche 10h-17h

## Enquêtes sur le marché noir des renseignements personnels

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Diverses enquêtes ont été annoncées hier après qu'on eut révélé que des renseignements fiscaux sur les contribuables étaient disponibles sur le marché noir.

Le ministre responsable des Relations avec les citoyens, André Boisclair, a demandé que toutes les informations pertinentes à cet égard soient immédiatement remises à la Sûreté du Québec tandis que la sous-ministre du Revenu, Nicole Malo, a ordonné une enquête au sein de son ministère.

« C'est la première fois qu'on porte à mon attention ce genre d'informations. Si c'est fondé, c'est extrêmement grave, car le droit à la vie privée est reconnu dans la Charte des droits. C'est à la base de la démocratie », a dit le ministre Boisclair.

Ce dernier a écrit au président de la Commission d'accès à l'information, lui demandant de transmettre à la Sûreté du Québec toute information pertinente à ce dossier.

Pour sa part, la sous-ministre Nicole Malo a déclaré : « C'est une situation très grave et le mandat d'enquêter a été donné dès ce matin. » La sous-ministre paraissait visiblement ébranlée par les allégations formulées la veille par des représentants de la Commission d'accès à l'information.

Mme Malo a indiqué que diverses mesures de sécurité avaient été mises en place au sein du ministère depuis un an afin justement d'assurer la confidentialité la plus absolue des rapports d'impôt des contribuables.

Mais si on en croit la Commission d'accès à l'information, il existe un véritable marché noir des renseignements personnels. Pour une somme variant de 25 \$ à 120 \$, des fonctionnaires vendraient « sous la table » un dossier médical ou un dossier fiscal. Pour un dossier de la Régie de l'assurance-maladie, le coût au marché noir varie de 40 \$ à 120 \$, car il s'agit de dossiers assez volumineux. Les prix sont plus bas pour un dossier du fisc (60 \$), un dossier d'Hydro-Québec (40 \$), de la Société d'assurance automobile (40 \$) ou pour un renseignement tiré de l'ordinateur central de la police (de 25 \$ à 50 \$).

Dans un récent rapport annuel, le vérificateur général du Québec, Guy Breton, avait déjà soulevé des questions concernant la confidentialité des dossiers du ministère du Revenu.

M. Breton avait révélé que le dossier fiscal d'une personnalité publique très connue avait été consulté à 632 reprises par 171 fonctionnaires du ministère du Revenu, la plupart sans motif valable et par simple curiosité.

La sous-ministre Malo a révélé qu'en janvier dernier, deux employés du ministère avaient été suspendus pendant un mois sans solde pour avoir consulté sans pertinence des dossiers, après avoir été avertis de ne pas agir ainsi.

Mme Malo croit toutefois que le système de sécurité du ministère demeure efficace. La procédure des codes d'accès par lesquels les fonctionnaires peuvent consulter un dossier a été revue l'automne dernier.

Mais il y a 8000 fonctionnaires au ministère du Revenu et il y a plus d'un million d'entrées dans les dossiers quotidiennement.

Des amendes allant jusqu'à 5000 \$ et des suspensions sont prévues pour des fonctionnaires qui se livreraient à des activités non conformes à leur mandat, a-t-elle fait valoir.

Par contre, Mme Malo doit gérer des conventions collectives qui limitent son droit de congédier un employé qui aurait eu un comportement frauduleux.

## L'agence de sécurité d'un ex-flic obtient des informations confidentielles de la police

ANDRÉ CÉCÉLOT  
et GILLES PAQUIN

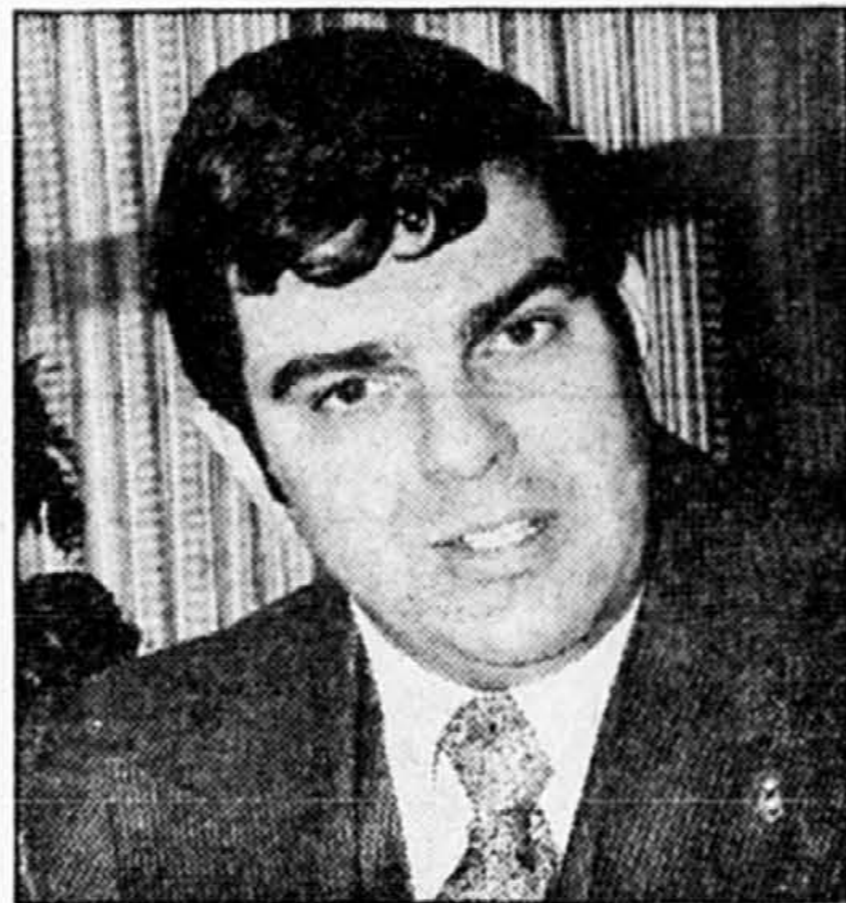
Un ancien dirigeant de la firme Chartrand, Laframboise a reconnu, hier, que cette agence d'investigation et de sécurité, une des plus importantes au Québec, obtient de la police des informations jugées confidentielles.

« C'est vrai qu'on a accès à des informations dans le cours de certaines enquêtes. On n'a jamais payé personne et, en général, tout se fait de façon licite, le plus souvent avec la permission des directeurs de police », a déclaré à La Presse Roger Chartrand, qui a fait carrière à la Sûreté du Québec.

La directive du ministère de la Sécurité publique est pourtant claire : les renseignements obtenus du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) sont confidentiels et ne doivent être utilisés que pour des fins d'enquêtes policières. Depuis trois ans, une bonne vingtaine de policiers ou de civils ont dû quitter leurs fonctions pour avoir violé cette règle.

M. Chartrand, nouvellement nommé directeur du casino flottant qui ouvrira ses portes en Floride, ne voit rien de mal à ce qu'une entreprise d'investigation reconnue dispose de renseignements privilégiés afin de mener à bien ses enquêtes. « On remplace de plus en plus la police, qui fait de moins en moins d'enquêtes », dit-il.

« Une fois l'enquête terminée sur un vol ou une affaire de menaces de mort, par exemple, on remet notre



Roger Chartrand, en 1977.



Paul-André Comeau

rapport à la police. Le client n'est jamais mis au courant des informations policières qu'on a obtenues », a expliqué M. Chartrand.

Selon lui, de « 90 à 95 % des renseignements » qui leur sont utiles dans le cours de leur travail proviennent de sources officielles, tels le pluriel des palais de justice, les bureaux d'enregistrement, le Bureau d'éthique commerciale, etc.

Depuis des années, l'ancien PDG de Chartrand, Laframboise presse le gouvernement de mettre de l'ordre dans l'industrie de la sécurité, en resserrant la délivrance des permis, tout en imposant des règles de fonctionnement et de discipline plus sévères. Selon ses dires, la situation est davantage échevelée chez les agences de recouvrement.

En attendant, il prône la création

déontologiques de corps de police locaux prétendant que ce n'est pas grave quand il n'y a aucun échange d'argent, mais ce n'est pas l'avis de la Commission d'accès à l'information.

Selon lui, la Commission reçoit une ou deux plaintes par année contre des policiers qui enfreignent les règles à cet égard. Elle a jugé utile de faire un rappel à l'ordre, en janvier dernier, en exigeant qu'un avis soit affiché à l'écran lorsqu'un agent consulte les dossiers du CRPQ.

Il déplore le fait que des policiers demandent à des fonctionnaires de leur remettre des dossiers personnels sans mandat. Les gens se laissent impressionner par l'uniforme, dit-il. La Commission entend combattre cette pratique en informant davantage les fonctionnaires.

Même si le nombre de cas signalés à la Commission augmente depuis quelques mois, M. Comeau doute fortement qu'il existe un réseau organisé de vente de renseignements personnels. Cela ne pourrait durer bien longtemps avec les contrôles qui s'exercent dans les ministères, dit-il.

Il n'est pas nécessaire d'avoir accès aux fichiers de l'assurance-maladie pour obtenir les dossiers médicaux des gens, note M. Comeau. Le Medical Information Bureau (MIB) de Boston collige tous les rapports médicaux commandés par les compagnies d'assurances en Amérique du Nord et les met à la disposition de ces firmes avec la permission des assurés.

ATTENTION

# LES PRIX TOMBENT.



## neon 1997



# 12 797\$\*

Ensemble 21A - 2 portes ou 4 portes

- Moteur de 2 L à 16 soupapes, 132 ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Deux sacs gonflables
- Poutres de protection dans les portes
- Console centrale avec accoudoir, double porte-gobelets
- Vitres teintées
- Excellente économie d'essence (5,4 L/100 km)
- Roues de 14 po.
- Miroirs extérieurs à commande intérieure manuelle

750 \$ AUX DIPLÔMÉ(E)S  
Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



VOTRE CONCESSIONNAIRE **CHRYSLER** QUELQU'UN DE FIABLE



Programme d'aide pour handicapés physiques

Tous les détails chez le concessionnaire.

\*Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Transport (60 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Consultez les concessionnaires participants. Avec votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et avoir à commander.

ATTENTION

**loto-québec résultats**

**Super 7**  
Tirage du 97-03-05

1 <sup>er</sup> numéro	2 <sup>e</sup> numéro
614490	181134
10 000 \$	10 000 \$
3 <sup>e</sup> numéro	4 <sup>e</sup> numéro
760148	107994
10 000 \$	100 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

**Banco**  
Tirage du 97-03-05

2	4	7	17	30
34	35	40	41	46
47	52	54	55	56
58	59	62	68	69

**Quotidienne**  
Tirage du 97-03-05

3	4
442	7158

**Extra**  
Tirage du 97-03-05

NUMÉRO 849066

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# La diffusion des Grands Prix incertaine

CHARLES CÔTÉ  
et MATTHIAS BRUNET

À la veille de l'adoption prévue de la loi C-71, la diffusion de la saison de Formule 1 au Canada est toujours incertaine. Santé Canada assure que le projet de loi n'interdit pas la rediffusion d'images en provenance de l'étranger, mais Normand Legault, le détenteur des droits, n'en est pas convaincu.

« C'est toujours en suspens, a expliqué M. Legault hier soir. Si la loi est adoptée, il n'y aura pas de diffusion des Grands Prix à cause des marques de cigarettes vendues au Canada qui figurent sur les voitures et sur les pilotes. »

Le gouvernement affirme pourtant le contraire. « La retransmission d'un événement à l'étranger n'est pas interdite par l'article 31 », affirmait en après-midi France Péjeau, de Santé Canada.

En attendant, les diffuseurs canadiens, RDS et Radio-Canada, sont sur la corde raide.

« Tout ce qu'on peut faire, c'est attendre, regrette Jacques Boucher, de RDS. Notre première diffusion, c'est les qualifications de vendredi soir, et les gens qui produisent les images du Grand Prix ne peuvent toujours pas nous autoriser à les prendre. »

« On procède comme si on avait les droits, mais Normand Legault doit nous aviser si jamais il y a des changements », expliquait de son côté Yvon Vadnais, chef de production au service des sports de Radio-Canada.

Les deux diffuseurs attendent que M. Legault et la FOCA, qui exploite le circuit de F1, soient certains que la saison de 17 courses

sera diffusée intégralement.

Quant au Grand Prix du Canada, il pourra profiter cette année et l'an prochain du délai d'application de la loi, annoncé mardi par le premier ministre Jean Chrétien. Pour 1999, les voitures ne pourront pas courir sous les couleurs des marques de cigarettes.

Par contre, la restriction ne s'applique qu'aux marques vendues au Canada. Le cigarettier Philip Morris, qui ne vend pas de cigarettes Marlboro au Canada, pourra donc tapisser cette marque sur le circuit Gilles-Villeneuve, même après 1998. Philip Morris est le plus grand commanditaire du circuit de Formule 1, avec 200 millions annuellement. La multinationale américaine appuie quatre écuries de pointe, dont deux arborent les couleurs de Marlboro. Les deux autres sont commanditées par Rothmans, Benson & Hedges, propriété à 40 % de Philip Morris.

Donc, seules ces deux dernières seraient affectées à partir de 1999 par l'interdiction, qui toucherait l'écurie Williams Renault, où pilote le québécois Jacques Villeneuve.

Quant au fabricant Player's, qui commande la formation de jeunes pilotes et finance leur participation aux divers circuits de course automobile nord-américains, Santé Canada affirme qu'il pourra continuer de le faire, tant que sa marque est arborée seulement aux États-Unis. Player's ne pourra cependant pas associer son nom à la diffusion des courses au Canada. « Ils ne pourront plus dire, par exemple, Player's vous invite à regarder telle ou telle course », explique Mme Péjeau.



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Le Grand Prix du Canada pourra profiter cette année et l'an prochain du délai d'application de la loi, annoncé mardi par le premier ministre Jean Chrétien.

# La bataille de la cigarette chez les jeunes

FRANÇOIS BERGER

La bataille contre la cigarette est maintenant gagnée chez les adultes canadiens, parmi lesquels on compte désormais plus d'ex-fumeurs que de fumeurs encore actifs, mais elle semble perdue chez les jeunes qui sont de plus en plus accrochés au tabac, surtout au Québec, révèlent des données de Statistique Canada.



## TABAC: les faits

Pendant que leurs parents ont cessé en masse de fumer, au cours des dernières années, les jeunes de 15 à 19 ans sont de plus en plus nombreux à fumer depuis 1990, un revirement qui surprend après plusieurs années de baisse rapide de la consommation de cigarettes chez les adolescents. Le tabagisme chez les jeunes est au centre du débat actuel sur le projet de loi fédéral réglementant la promotion du tabac.

Après avoir chuté jusqu'à 21 % en 1990, le taux de tabagisme chez les 15-19 ans a remonté maintenant à 28 % au Canada et à 35 % chez les jeunes Québécois des deux sexes, qui sont parmi les plus gros fumeurs au pays. Une étude de Statistique Canada publiée l'automne dernier montre aussi que le quart des jeunes de 16 ans fument la cigarette, 16 % des jeunes de 14 ans et même 5 % de ceux âgés de 12 ans.

La remontée du tabagisme chez les jeunes ne peut s'expliquer par l'influence de la publicité des fabricants de cigarettes, puisque la législation fédérale interdisait cette publicité entre 1988 et 1995, sauf dans les commandites. La Cour suprême a mis fin en septembre 1995 à l'interdiction, pour cause de liberté d'expression.

Les enquêtes montrent que les jeunes fument d'abord et avant tout pour imiter leurs copains et copines. Mais ce mimétisme n'explique pas le fait que leur consommation augmente depuis quelques années.

Selon des analystes, la rébellion des adolescents contre « le système » y serait pour quelque chose. Les données indiquent d'ailleurs que 53 % des jeunes qui abandonnent leurs études secondaires sont des fumeurs! Découragés devant les mornes perspectives d'avenir, les jeunes seraient d'autant plus enclins à défier l'interdit qui entoure de plus en plus la cigarette (la consommation excessive d'alcool ou la prise de drogues sont aussi associées à la cigarette, selon Statistique Canada).

Le développement de l'habitude de fumer chez les jeunes est fondamental pour la prévalence du tabagisme dans la population en général au cours des années à venir, soulignent les études sur la question. Ainsi, 84 % des fumeurs adultes ont commencé à fumer avant l'âge de 20 ans.

En contractant l'habitude de fumer, les jeunes assurent aussi le renouvellement « naturel » du marché. Selon une analyse financière de la maison de courtage Lévesque Beaubien Geoffrion, portant sur Imasco qui possède le fabricant montréalais Imperial Tobacco, la hausse du nombre de fumeurs chez les 15-19 ans pourrait avoir de « profonds effets sur l'industrie du tabac » dont les ventes ont cessé de diminuer au Canada. En fait, le nombre de cigarettes vendues au Canada a augmenté de 3,4 % en 1996 (plus de 47 milliards de sèches).

Les fabricants de tabac ont objectivement intérêt à ce que les jeunes augmentent leur consommation de cigarettes, puisque les adultes ont cessé de fumer en grand nombre.

Selon une étude publiée en novembre dernier par Siat Can, parmi les gens âgés de 20 ans et plus en 1994-95, 50 % des femmes et 52 % des hommes qui fumaient avaient cessé de le faire. Il y avait, en 1994-95, 6,7 millions d'anciens fumeurs adultes au Canada (1,7 million au Québec), et 6,3 millions d'adultes qui continuaient à fumer dont près de 2 millions au Québec.

Par contre, 175 000 Québécois âgés de 15 à 19 ans fumaient la cigarette, et quelque 400 000 jeunes dans les autres provinces canadiennes. Pendant que leurs aînés réussissent à se défaire du tabac, les jeunes ont plus de difficulté, selon Statistique Canada. Ainsi, seulement 2 % des jeunes fumeurs réussissent à arrêter de fumer pendant plus d'un an.

On a constaté d'autre part que ce ne sont pas les pressions sociales ni les restrictions, comme celles imposées par les gouvernements, qui incitent les fumeurs à abandonner la cigarette. Deux fois sur trois, ce sont les inquiétudes pour leur santé qui amènent les fumeurs à écar-

ATTENTION

ET TOMBENT...



CHRYSLER  
**INTREPID**  
1997

**22 697\$\*\***

**359\$\*** par mois  
Comptant initial de 2150\$ ou échange équivalent

**399\$\*** par mois  
Comptant initial de 1075\$ ou échange équivalent

**439\$\*** par mois  
Aucun comptant initial

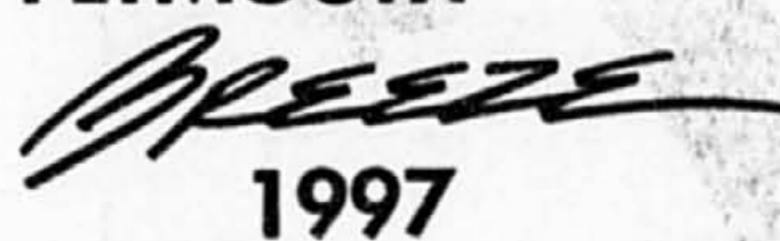
TRANSPORT INCLUS

Clé-D'OR

Ensemble 22C

- ▶ Moteur V6 de 3,3 L
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur
- ▶ Deux sacs gonflables
- ▶ Poutres de protection dans les portes
- ▶ Radiocassette AM/FM stéréo
- ▶ Phares antibrouillards intégrés
- ▶ Verrouillage et lave-glace électriques
- ▶ Concept de l'habitacle avancé

PLYMOUTH



1997

DODGE  
**STRATUS**  
1997



**18 927\$\*\***

**277\$\*** par mois  
Comptant initial de 2128\$ ou échange équivalent

**319\$\*** par mois  
Comptant initial de 1000\$ ou échange équivalent

**356\$\*** par mois  
Aucun comptant initial

TRANSPORT INCLUS

Clé-D'OR

Ensemble 24A

- ▶ Moteur de 2,4 L, 150 ch
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur
- ▶ Deux sacs gonflables
- ▶ Poutres de protection dans les portes
- ▶ Radio AM/FM stéréo
- ▶ Sièges en tissu de qualité supérieure et nouvelle console



DES VOITURES ET  
DES CAMIONS EXCEPTIONNELS

\* Remise du fabricant incluse. Prix et tarif mensuel établis d'après la description des véhicules 1997 ci-haut. Terme de 30 mois. Le locataire est responsable de l'excellent de l'excellent de kilométrage après 51000 km au taux de 9¢ le km. Financement sujet à l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltd. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire pour tous les détails. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Le premier versement mensuel amène le dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel annuel au multiple de 25%. Le plus près seront exigés lors de la livraison. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et peut aussi commander. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés.

\*\* Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Prix établi d'après la description du véhicule 1997 ci-haut. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut aussi commander.

ATTENTION

# SECTEUR PUBLIC

## DES OFFRES GÉNÉREUSES

*Après 60 jours de négociations intensives, le Gouvernement du Québec a présenté à ses employés du secteur public des offres très avantageuses pour tous. En bonifiant de façon exceptionnelle les régimes de retraite, le gouvernement pourra réduire ses effectifs de 15 000 postes, tout en préservant la qualité de vie de ceux et celles qui accepteront de partir.*

### Des offres généreuses

LA PROPOSITION : maintient le salaire, les augmentations prévues et la sécurité d'emploi ; permet l'embauche de 2 000 jeunes (17 000 départs prévus pour une réduction recherchée de 15 000) ; assure la qualité des services au public.

### Certaines des mesures favorisant les départs volontaires

- Retraite pleine et entière accessible plus tôt pour de nombreux travailleurs.
- Amélioration des prestations pour les années précédant 1973.
- Réduction à 3% de la pénalité actuarielle par année manquante, pour tous ceux quittant avant d'être admissibles à une pleine rente.
- Mesures supplémentaires pour permettre à certains employés du secteur de la Santé et des Services sociaux d'améliorer plus encore leur revenu de retraite.
- Pour toutes les employées ayant pris un congé de maternité entre 1973 et 1976, ajout, sans cotisation, de trois mois de service par congé.

### Questions d'argent

Le coût de ces mesures atteint 1,4 milliard \$, soit près de 3 ans de salaire par retraité. Leur financement sera assuré à parts égales par les surplus de la caisse de retraite des employés et par le gouvernement. Cet investissement permettra d'économiser, chaque année par la suite, 800 millions de dollars.

## DES DEMANDES RAISONNABLES

*Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'adoucir les règles de gestion du personnel, de façon à rendre permanentes les économies entraînées par les départs volontaires, à faire de la place aux jeunes et à utiliser pleinement les employés disponibles.*

### Certains des assouplissements proposés

- Dans l'Éducation, accepter d'augmenter d'un élève le maximum d'élèves par groupe au premier cycle du primaire et deux élèves au deuxième cycle du primaire et au secondaire régulier. (Cette mesure ne s'applique pas aux classes d'accueil et francisation ni aux groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.)
- Au niveau collégial, accepter de porter de 15 à 16 le nombre d'heures d'enseignement par semaine.
- Dans la Santé et les Services sociaux, abolir la possibilité qu'a un employé de refuser un poste comportant moins d'heures que son poste précédent. Accepter aussi que le salaire pour les périodes non travaillées passe de 100 % à 80 %, comme c'est le cas actuellement dans l'Éducation.
- Accepter qu'après 6 mois, les employés mis en disponibilité puissent être réaffectés plus librement dans le réseau.
- Permettre le reclassement ou l'intégration de certains employés à de nouveaux secteurs d'activité.

## UN BON RÈGLEMENT POUR LE QUÉBEC ET SES EMPLOYÉS

Jamais une offre aussi généreuse n'a été faite pour permettre des départs à la retraite. À cet égard, l'offre du gouvernement reprend plus de 95% des demandes syndicales et les dépasse même en certains points.

Elle suppose des aménagements à l'organisation du travail qui permettent une flexibilité qui demeure avantageusement comparable à ce qui existe dans le reste de la société québécoise. Elle augmente les revenus des nouveaux retraités, sans créer de chômage et dans le respect de la sécurité d'emploi.

Enfin, elle respecte l'entente signée entre le gouvernement et ses syndicats le 19 décembre dernier, elle respecte la capacité de payer des contribuables québécois et elle permet d'atteindre les engagements du Sommet économique pour l'emploi et l'élimination rapide du déficit.

Québec 

# Le coroner écorche le Curateur

MATHIEU PERREAULT  
collaboration spéciale

Notant que le Curateur public « a erré dans les deux sphères de sa mission, tergiverse sur les recommandations ... des intervenants et opine ... du bonnet, sans trop se questionner », deux coroners ont écrit des rapports accablants sur la tutelle du Curateur, après avoir enquêté sur le décès de deux personnes âgées.

Alarmée par ces rapports déposés en décembre et janvier, la curatrice Juliette P. Bailly a mis sur pied une « opération blitz », au cours de laquelle tous les usagers seront visités à leur domicile d'ici trois mois. « Je suis d'accord avec les recommandations des coroners, mais il nous faut établir nous-mêmes le diagnostic. Ce sera un changement important de vision, pour centrer notre action sur la personne et améliorer la concertation avec les autres intervenants, comme les CLSC. »

L'un des rapports, rédigé par le docteur Roger C. Michaud, concerne Marguerite Paquin, une octogénaire montréalaise décédée le 4 mars 1996, dont le corps a été découvert neuf jours plus tard. Refusant d'ouvrir aux employés du CLSC d'Ahuntsic, elle est morte de faim deux mois après sa mise sous tutelle, avec 25 000 \$ en chèques et en argent comptant dans sa demeure. La concierge de l'immeuble avait demandé un mois auparavant de l'argent en vue de nourrir sa locataire, mais le Curateur lui avait suggéré de prendre son propre argent, avant de lui envoyer un chèque qui était arrivé à destination... le 13 mars.

« Le Curateur ... ne s'est pas assuré que Mme Paquin-pouvait subvenir à ses besoins », écrit le docteur Michaud, qui relève également que l'organisme « n'a pas fait les vérifications nécessaires pour établir adéquatement les avoirs de la dame ». Quant au CLSC, il s'est « traîné les pieds » en mettant un mois et demi à rencontrer la concierge, après que cette dernière eut signalé que Mme Paquin présentait un danger pour elle-même.

Le coroner Michaud recommande donc au Curateur de « respecter la loi qui le régit, de s'assurer que la personne est apte à subvenir à ses besoins », et de cesser de « faire avancer l'argent par les tiers et les rembourser par la suite ».

L'autre rapport concerne Mihai Klosz, un octogénaire décédé dans l'incendie de son appartement de la rue Jeanne-Mance, le 1er mars 1995. Le sinistre a été causé par une cigarette échappée par M. Klosz, qui souffrait de troubles cognitifs, dépressifs et de mémoire. Tous les jours, des employés du CLSC Métro le visitaient, et rapportaient au Curateur les risques d'incendie — M. Klosz faisait même des feux de papiers mouchoirs. « En 93, ... la principale barrière au placement demeurait le refus net du bénéficiaire d'y consentir et ... un Curateur qui opine concurremment du bonnet, sans trop se questionner », écrit le coroner Gilles Perron.

Le Protecteur du citoyen enquête sur le décès de Mme Paquin et d'une dizaine d'autres protégés du Curateur. Quant à la Fédération de l'âge d'or, sa directrice Nicole Moir estime que l'attitude du Curateur a été « inconcevable » dans ces dossiers.

# Marcel Bolduc dénonce le rapport sur la mort de sa fille

CHARLES CÔTÉ

La famille d'Isabelle Bolduc, la jeune femme de Sherbrooke assassinée par deux détenus en libération conditionnelle, dénonce les lacunes d'un rapport de la Commission nationale des libérations conditionnelles, déposé la semaine dernière.

« Plusieurs éléments de faute relevé dans le rapport ne sont pas repris dans les recommandations », déplore Marcel Bolduc, le père de la victime.

Le comité d'enquête « note certaines faiblesses » de l'évaluation du risque psychologique que présentait un des meurtriers, Marcel Blanchette. Une des évaluations avait mené à sa libération conditionnelle totale, en mars 1995. « On ordonne une thérapie et on ne vérifie pas si ça a marché, déplore M. Bolduc. Ça finit par brouiller les pistes. »

Le comité recommande d'améliorer les communications entre le centre de transition et le service correctionnel, et d'utiliser plus efficacement l'analyse d'urine pour dépister les bris de conditions, notamment l'utilisation de drogues. M. Bolduc juge ces deux éléments « mineurs ».

## TOUTES LES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE VOUS PROMETTENT DES ÉCONOMIES.

QUE DIRIEZ-VOUS D'UNE COMPAGNIE QUI VOUS PROMET DES PROFITS?

Un sou économisé est un sou gagné. Mais est-ce suffisant pour garder votre entreprise dans la compétition? Salut! Je m'appelle Mike™ de Clearnet. Je suis plus qu'un téléphone cellulaire, qu'un téléavertisseur et qu'une radio de télé-dépêche. Je ne suis pas juste conçu pour vous faire économiser de l'argent, mais pour vous en faire gagner. Voici 5 façons d'y arriver.

**1 Plus de productivité pour tous et chacun des usagers de Mike.**

Ma radio vous donne instantanément accès à tous vos employés. Plus de temps perdu à essayer de rassembler vos troupes. L'information est partagée immédiatement, les problèmes sont vite résolus. Vous faites désormais partie d'une entreprise plus intelligente qui réagit plus vite. Vos clients sont heureux.

**2 Le pouvoir de choisir: 10¢/min en télé-dépêche ou 20¢/min en cellulaire numérique.**



Étude de cas. Vous êtes un entrepreneur en chauffage et en climatisation. Un de vos techniciens à Montréal a un problème installation. Votre ingénieur de Toronto détient la solution. Avec Mike, il a le choix. Il peut appeler directement avec la radio. Il peut envoyer des instructions, comme un texte de 140 caractères. Il peut même dessiner la solution et la télécopier; le technicien la recevra avec Mike. Le problème est réglé. Les délais coûteux sont évités. Et votre caisse fait ching-ching:

Je suis aussi un téléphone cellulaire. Utilisez-moi pour appeler vos clients actuels et potentiels, ou vos fournisseurs. Utilisez-moi souvent, car je suis un outil de travail extrêmement productif.

Appelez dès maintenant pour une démonstration ou rendez visite à un détaillant Mike près de chez vous.

**3 Le plus vaste territoire de service radio au Canada.**

Voici une radio de télé-dépêche comme vous n'en avez jamais vue. Vous pouvez communiquer par radio partout entre Québec et Windsor. Vous communiquez plus facilement avec votre personnel sur la route. C'est comme un gros bureau. On appuie sur un bouton et Montréal parle avec Kingston. Élargissez vos horizons. Vous pouvez m'utiliser comme un téléphone cellulaire ordinaire pour appeler n'importe où dans le monde. Et mes zones d'appel local élargies signifient moins de frais d'interurbains.

**4 Une facturation à la seconde, et non plus à la minute.**

Avec la facturation à la seconde, vous ne payez que pour le temps d'antenne utilisé, sans arrondir à la minute suivante. Et le temps d'antenne non utilisé est automatiquement mis à la disposition d'autres utilisateurs de Mike dans l'entreprise. Tous mes services sont facturés sur un seul relevé, ce qui vous permet d'analyser vos frais de communication mobile comme jamais auparavant.

**5 Une offre que vous ne pouvez pas refuser.**

Un téléphone cellulaire pour seulement 20¢ la minute, une radio de télé-dépêche pour aussi peu que 10¢ la minute, plus des tarifs fabuleux pour tous mes services. Pensez à tout ce que vous économiserez. Aaah, économie, encore ce mot. Souvenez-vous que je suis un téléphone mobile qui peut vous faire gagner de l'argent. Et en plus, vous pouvez me louer pour seulement 20 \$ par mois.



Le téléphone de poche numérique i370 de Motorola™; le fin du fin.

**1-888-CLEARNET**  
(1-888-253-2763)

Motorola est une marque de commerce de Motorola, Inc. Clearnet, Mike, la caricature de Mike, Mike-o-Gram, le logo Mike et le 1-888-CLEARNET sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc. © 1997 Clearnet Inc.

# On vous joue les plus beaux tours!

Histoire de reprendre son souffle sans perdre l'inspiration.

Cet été, pourquoi ne pas vous garder quelques jours pour respirer, briser la routine, sortir des sentiers battus. Faire le vide pour mieux refaire le plein d'énergie et d'idées, de visages et d'images.

**LE GRAND TOUR**

LA GRANDE ÉVASION  
700 km en huit jours. Départ de Charny à travers la Beauce, les Cantons de l'Est, la Montérégie, pour se terminer à Verdun.

Du 2 au 9 août 1997  
Prix : 484 \$\*

\*taxes incluses

**LE TOUR DES CANTONS**

LA RANDONNÉE EN BEAUTÉ  
400 km en six jours côté nature en jolonnant l'Estrie champêtre des deux côtés de la frontière.

Du 13 au 18 juillet 1997  
Prix : 433 \$\*

**LA PETITE AVENTURE**

LE PLAISIR TRANQUILLE  
150 km en trois jours pour rouler à son rythme ou en famille dans la verdoyante région du Suroît.

Les 28, 29 et 30 juin 1997  
Prix : de 119 \$\* à 199 \$\*

**LA FRANCE À VELO**

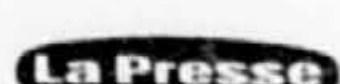
POUR GLOBE-PÉDALEURS  
700 km en 15 jours. Deux itinéraires sont proposés : la route des vins en Bourgogne, la Provence (Vaucluse et arrière-pays provençal).

La Bourgogne / du 6 au 21 juillet 1997  
La Provence / du 11 au 26 septembre 1997  
Prix : 2 395 \$\* (par voyage)

Renseignements et inscription  
**(514) 521-TOUR**



Les voyages de Tour de l'Île



# Tentative de mac-syndicalisation à Saint-Hubert

DENIS ARCAND

Ronald McDonald s'est fait passer dessus par un camion semi-remorque de 18 roues hier : cinq travailleurs du McDonald's de Saint-Hubert sont venus dénoncer leurs conditions de travail « exécrables » et dire qu'ils veulent se syndiquer chez les Teamsters. Plus de 80 % des 62 employés ont signé des cartes d'accréditation auprès de ce syndicat FTQ anciennement spécialisé dans le transport routier.

Si leur demande est confirmée par un vote formel, le McDo de Saint-Hubert sera le seul restaurant syndiqué parmi les 12 000 établissements que compte la chaîne aux États-Unis et les 700 au Canada (dont 200 au Québec).

Manutention de charges lourdes,



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse  
Martin Tremblay et Francine Croze, deux employés du restaurant McDonald's de Saint-Hubert, ont une McCroquette sur le cœur...

service au pas de course sur des planchers glissants, cadences de travail infernales, haute voltige sur les toits l'hiver pour aller changer les filtres à air, les quatre employés

ont peint un portrait décourageant de ce qui se passe vraiment derrière les arches dorées.

« On fait des choses innomables. Je peux vous dire qu'à la

base, c'est toujours la même chose : abus de l'innocence des jeunes, exploitation, pression continue, et c'est la même chose pour les employés de mon âge », a dit Francine Croze, qui a 51 ans et qui gagne 8,26 \$ l'heure après six ans et demi à servir des Big Mac.

« Il y a même eu des cas d'engueures chez les préposés au service à l'auto. La réaction de la direction a été : 'Maintenant, quand on regarde vos mains, on voit ceux qui travaillent', a dit Mme Croze, une caissière qui doit aussi laver les planchers, les murs, les plafonds et les toilettes, en plus de transporter des bidons de graisse de 24 kg.

Un chausson, avec ça ?

Le cas des restaurants McDonald's est une énigme pour tous les syndicats d'Amérique du Nord, qui n'ont jamais réussi de percée durable. L'expression McJobs est passée dans le vocabulaire pour décrire toute une catégorie d'emplois précaires à haute pression et à bas salaires, générés par la nouvelle économie de service depuis 15 ans.

Le président de la FTQ, Clément Godbout, a reconnu hier que la ba-

taille sera rude contre McDonald's, dénoncée comme féroce anti-syndicale. Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce se sont cassé les dents sur un McDo de Longueuil, en 1993, même si la majorité des 60 employés avaient signé des cartes d'accréditation. Même chose pour la CSN à Granby et à Shawinigan et les TUAC à Orangeville, en Ontario.

Mais si la restauration est rapide, on ne peut pas en dire autant de l'accréditation au Québec. M. Godbout a dénoncé les trous dans le Code du travail du Québec. Les mesures dilatoires de l'employeur et le haut taux de roulement des employés rend l'issue du vote incertain, dit-il.

Le McDonald's de Saint-Hubert appartient aux frères Tom et Mike Capelli, qui n'ont pas rappelé La Presse. McDonald's Canada considère Saint-Hubert comme un cas isolé.

Les Teamsters tentent de syndiquer les cinq autres McDonald's appartenant aux frères Capelli (Candiac, Châteauguay, Valleyfield et deux à Brossard).

## Et si c'était le temps de changer...

### Vous ne vous sentez pas apprécié ?

**Vous méritez mieux.** Chez **mbanx**<sup>mc</sup>, nous ne nous contentons pas d'exprimer notre respect à nos membres.

Nous le manifestons. C'est ainsi que nous avons créé les **récompenses mbanx** : de véritables primes en argent versées dans les comptes de nos membres, selon le volume d'affaires qu'ils transigent avec nous.

Mais au-delà de l'argent, **mbanx**, c'est aussi un tout nouveau concept de service. Nous mettons à votre disposition un directeur de portefeuilles qui ne vous traite pas comme un numéro. Il est là pour vous écouter, pour vous proposer des moyens de réaliser vos objectifs et pour vous aider à atteindre votre but. Pour y arriver, il peut compter sur une équipe de professionnels du domaine financier attachés à la plus ancienne banque au Canada. Enfin, il se plie à notre garantie de satisfaction.

### Vous vous sentez coincé par le temps ?

**Cessez de vivre selon leur horaire.** Pourquoi vous soumettre à quelqu'un qui vous dicte où et quand vous devez effectuer vos transactions bancaires ? Chez **mbanx**, votre horaire est le nôtre. Nous sommes là quand vous avez besoin de nous. Peu importe ce que vous attendez de nous : obtenir un emprunt, renouveler votre prêt hypothécaire, vérifier l'état de vos liquidités, acheter un CPG... Vous pouvez compter sur un directeur de portefeuilles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour vous venir en aide et vous conseiller. Et si vous n'avez pas le temps d'effectuer vos transactions bancaires de base par téléphone, vous pouvez alors utiliser un guichet automatique (GA). Ou Internet. Et si vous êtes vraiment coincé, nous pouvons même vous faire parvenir ce dont vous avez besoin par messenger... à un tarif plus avantageux que celui que vous offre la plupart des services de messagerie. Tout ça, parce que notre rôle est de vous simplifier la vie et de vous donner accès à un meilleur mode bancaire.

### Vous payez plus que cela ne vaut ?

**Alors pourquoi le faites-vous ?** Vous pouvez cesser de payer tous ces petits services en sus que vous impose votre banque. Passez à **mbanx**. Nos frais mensuels fixes couvrent toutes vos transactions courantes et même plus. Alors vous pouvez utiliser votre carte **mbanx** pour régler vos achats par paiement direct ou dans tout guichet automatique bancaire des réseaux INTERAC<sup>MD</sup> et Cirrus<sup>MD</sup>, aussi souvent que vous le voulez. Nous ne vous facturerons aucuns frais. Et nous ne vous facturerons aucuns frais pour utiliser les services téléphoniques bancaires ou pour effectuer vos transactions sur Internet. Vous ne payez que 13 \$ par mois. Bien sûr, cela élimine les surprises que réservent les relevés de compte mensuels. Mais nos membres ne semblent pas s'ennuyer de ces surprises.

Il faut nous parler.  
Nous pouvons vous aider.

**mbanx**<sup>mc</sup>  
UNE DIVISION DE LA BANQUE DE MONTRÉAL  
1 800 473-9960

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et ordinateur.

# LE TABAC EST UNE QUESTION DE SANTÉ

## QUI À OTTAWA DÉFEND LES INTÉRÊTS DE CES GROUPES ? 560 organisations québécoises ont pris position en faveur de mesures pour réduire le tabagisme et ses conséquences

Association canadienne de santé mentale - section Saguenay; Association des cardiologues du Québec; Association des chirurgiens cardio-vasculaires et thoraciques du Québec; Association des chirurgiens dentistes du Québec; Association des dentistes en santé communautaire du Québec; Association des intervenants en formation personnelle et sociale; Association des internistes rhumatologues et gériatres du Québec; Association des médecins de langue française du Canada; Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec; Association des médecins omnipraticiens de l'Ouest du Québec; Association des médecins omnipraticiens de Québec; Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec; Association des obstétriciens et gynécologues du Québec; Association des ophtalmologistes du Québec; Association des pathologistes du Québec; Association des pédiatres du Québec; Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec; Association d'oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico faciale du Québec; Association du cancer de l'Est du Québec; Association médicale du Québec; Association pour la santé publique du Québec; Collège des médecins de famille du Canada - section Québec; Collège des médecins du Québec; Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre hospitalier Jonquière; Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Outaouais; Institut de cardiologie de Montréal; Institut de recherche clinique en nutrition; Institut Nazareth et Louis-Braille; Institut thoracique de Montréal; Ordre régional des infirmières et infirmiers - Chaudière-Appalaches; Ordre régional des infirmières et infirmiers de Québec; Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Montérégie; Organisation de la promotion de la santé; Société dentaire de Québec; Société de pneumologie de Québec - Hôpital du Saint-Sacrement; Table des hygiénistes dentaires en CLSC; Centre de santé publique de Québec; Conférence des Régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec; Conseil des directeurs de santé publique; Direction de la santé publique Abitibi-Témiscamingue; Direction de la santé publique de la Côte-Nord; Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches; Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent; Direction de la santé publique du conseil Cri-de-la-Baie-James; Direction de la santé publique de l'Estrie; Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Direction de la santé publique de Lanaudière; Direction de la santé publique des Laurentides; Direction de la santé publique de Laval; Direction de la santé publique Mauricie-Bois-Francs; Direction de la santé publique de la Montérégie; Direction de la santé publique de Montréal-Centre; Direction de la santé publique du Nord-du-Québec; Direction de la santé publique du Nunavik; Direction de la santé publique de l'Outaouais; Direction de la santé publique de Québec; Direction de la santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Régie régionale de la santé et des services sociaux Abitibi-Témiscamingue; Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord; Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval; Centre d'accueil de Gatineau; Centre d'accueil Renaissance; Centre d'accueil Saint-Louis inc.; Centre de dermatologie du Québec-Métro; Centre de pneumologie de l'Hôpital Laval; Centre de réadaptation en déficience intellectuelle; Centre de réadaptation en toxicomanie 02; Centre de santé de la Basse-Côte-Nord; Centre de santé Sainte-Famille (Ville-Marie); Centre de santé Vallée-de-l'Or (Val-d'Or); Centre d'hébergement Champlain Chateaugay; Centre d'hébergement et de soins de longue durée Florence Groulx inc.; Centre d'hébergement et de soins de longue durée Lac-Mégantic; Centre d'hébergement et de soins de longue durée Le Faubourg; Centre d'intervention La Délivrance (Longueuil); Centre hospitalier Chauveau (Loretteville); Centre hospitalier de Gatineau; Centre hospitalier de l'Archipel (Îles-de-la-Madeleine); Centre hospitalier de l'Assomption; Centre hospitalier de Lachine; Centre hospitalier de Trois-Pistoles; Centre hospitalier du comté de Huntingdon; Centre hospitalier Gatineau Mémorial; Centre hospitalier La Malbaie; Centre hospitalier Lac-Mégantic; Centre hospitalier Mgr. Ross de Gaspé; Centre hospitalier Notre-Dame-du-Lac; Centre hospitalier régional de Baie-Comeau; Centre hospitalier régional de la Montérégie; Centre hospitalier régional de Lanaudière; Centre hospitalier régional de Sept-Îles; Centre médical de Cap-Rouge; Centre médical Saint-Rédempteur; Centre médical Sainte-Foy; Centres d'hébergement et de soins de longue durée de Beauce; Clinique de médecine familiale de Comporté; Clinique de médecine industrielle Robert Lizotte inc.; Clinique médicale Boischâtel; Clinique médicale de Charny; Clinique médicale de Saint-Raphaël; Clinique médicale Duberger; Clinique médicale Évangéline; Clinique médicale Notre-Dame-des-Laurentides; Clinique médicale Saint-Appolinaire; Clinique médicale Saint-Étienne; Clinique médicale Sainte-Foy; Clinique médicale St-Croix; Clinique Santé plus; CH - CHSLD de Matane; CH - CHSLD Le Jeannois (Chicoutimi); CLSC Alfred-DesRochers (Magog); CLSC Antoine Rivard (Saint-Fabien de Panet); CLSC Arthur-Caux (Laurier-Station); CLSC Beauce-Centre; CLSC Chaleurs (Paspébiac); CLSC Chateaugay; CLSC de Charlevoix; CLSC de Hull; CLSC de Huntingdon; CLSC de l'Aquilon (Baie-Comeau); CLSC de l'Estuaire; CLSC de la Haute-Yamaska (Granby); CLSC de l'Hémattie (Fermont); CLSC de la Guadeloupe; CLSC de la Jacques-Cartier (Val-Bélair); CLSC de la Jonquière; CLSC de la Lièvre; CLSC de la Rivière Désert; CLSC de la Vallée (Causapsal); CLSC de la Vallée de la Gatineau; CLSC de Matane; CLSC de Port-Cartier; CLSC de Rosemont (Montréal); CLSC de Sept-Îles; CLSC de Témiscaming; CLSC des Appalaches; CLSC des Berges; CLSC des Chenaux (Ste-Geneviève-de-Batiscan); CLSC des Draveurs (Gatineau); CLSC des Frontières et CHSLD du Témiscouata (Pohénégamook); CLSC des Maskoutains (Saint-Hyacinthe); CLSC des Prés-Bleus; CLSC des Trois-Vallées (Saint-Jovite); CLSC Desjardins (Lévis); CLSC du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan); CLSC du Fjord; CLSC du Havre (Sorel); CLSC Frontenas; CLSC Gaston Lessard (Sherbrooke); CLSC Haute-Ville (Québec); CLSC Jardin du Québec (Saint-Rémi); CLSC le Méandre (Le Gardeur); CLSC le Moulin; CLSC le Norois (Alma); CLSC le Partage-des-Eaux (Rouyn-Noranda); CLSC les Aboiteaux; CLSC Longueuil-Est; CLSC Longueuil-Ouest; CLSC Maria-Thibault (Lac-Mégantic); CLSC Nicolet-Yamaska; CLSC Portneuf; CLSC Rivières et Marées (Rivière-du-Loup); CLSC SOC; CLSC Sainte-Foy / Sillery; CLSC Suzor-Coté (Victoriaville); CLSC Témiscouata; CLSC Vallée-de-la-Lièvre (Buckingham); CLSC et CHSLD de la MRC de l'Islet; CLSC et CHSLD de la MRC de Lotbinière; CLSC et CHSLD de la MRC de la Nouvelle-Beauce; CLSC et CHSLD de la Petite-Nation (St-André-Avelin); CLSC et CHSLD Grande-Rivière (Aylmer); CLSC et CHSLD les Eskers (Amos); CLSC et CHSLD et CH Mana-Chapelaine; Comité de santé de l'Île-Verte; Commission médicale de la Montérégie; Complexe hospitalier de la Sagamie; Conférence des CLSC région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean; Fédération des CLSC du Québec; Fonds de dotation de Centre hospitalier Jonquière; Hôpital Charles LeMoine; Hôpital des Monts (Saint-Anne-des-Monts); Hôpital Douglas (Verdun); Hôpital de Mont-Joli inc.; Hôpital du Haut-Richelieu; Hôpital général de Québec; Hôpital général juif de Montréal; Hôpital Jeffrey-Hale (Québec); Hôpital Laval; Hôpital Notre-Dame-de-Fatima; Hôpital Saint-Lambert; Hôpital Shriners pour enfants; Hôtel Dieu d'Alma; Institut de réadaptation en déficience physique de Québec; Regroupement Kamouraska - Centres d'hébergement et de soins de longue durée; Réseau santé Richelieu-Yamaska; Regroupement des CLSC de la Montérégie; Services d'adaptation Osmose (Rimouski); Unité de médecine familiale - Pavillon du centre hospitalier de l'Université Laval; Villa Mon domaine inc.; Virage (réadaptation: alcoolisme, toxicomanies); Association Cardiami de Jonquière inc.; Association des églises adventistes du 7ième jour du Québec; Association des non-fumeurs du Québec; Association des non-fumeurs de l'Abitibi-Témiscamingue; Association des non-fumeurs du sud-ouest; Association pour les droits des non-fumeurs, bureau du Québec; Association pulmonaire du Québec; Association pulmonaire du Québec - Chapitre de Québec/Chaudière-Appalaches; Asthmedia inc.; Centre vivre mieux sans fumer; Clinique d'aide aux fumeurs de l'Hôpital Laval; Club Bon cœur des cardiaques de Charlevoix-Est; Club Bon cœur des cardiaques de Charlevoix inc.; Coalition Chaudière-Appalaches/Québec pour la santé et contre le tabagisme; Conseil québécois sur le tabac et la santé; Fondation des maladies du cœur du Québec; Fondation des maladies du cœur du Québec - Chapitre de Québec/Chaudière-Appalaches; Fondation québécoise des maladies du cœur du Québec - Chapitre du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Fondation québécoise du cancer; Fondation québécoise du cancer - Chapitre de Québec/Chaudière-Appalaches; Info-Air région Sorel-Tracy; Info-Tabac; Projet "Action cœur-ve" de Charlevoix; Société canadienne du cancer - Abitibi-Témiscamingue; Société canadienne du cancer - Bas Saint-Laurent; Gaspésie; Société canadienne du cancer - Chapitre de Québec/Chaudière-Appalaches; Société canadienne du cancer - Division Québec; Société canadienne du cancer - Saguenay Lac Saint-Jean, Côte Nord; 8ième Groupe scout de Roberval; 43ième Groupe scout de Saint-Thomas / Saint-Edmond; 58ième Groupe scout de Sainte-Jeanne-d'Arc; 60ième Groupe scout d'Albanet; Alternative Jeunesse du sud-ouest inc. (Valleyfield); Association des étudiants du département d'éducation physique de l'Université Laval; Association féminine d'éducation et d'action sociale; Association générale des étudiants du CEGEP Montmorency; Association générale des étudiants du collège de l'Outaouais; Association régionale du sport étudiant des Cantons de l'Est; Association régionale du sport étudiant de Québec et coalition jeunesse tabac "La gang allumée"; Association régionale du sport étudiant de l'Abitibi-Témiscamingue; Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais; Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Association régionale du sport étudiant Laurentides-Lanaudière; Carrefour F.M. Portneuf; CEGEP de la Pocatière; CEGEP de Rimouski; Centre jeunesse Bas-Saint-Laurent (Rimouski); Centres jeunesse de l'Outaouais; Centre jeunesse L'Escalade (Cap-Rouge); Collège Charles-Lemoyne (Ville Sainte-Catherine); Collège de Limoulu; Collège Saint-Charles Garnier; Comité central des parents de la CECM; Comité de parents - Commission scolaire de la Pocatière; Comité de parents - Commission scolaire de Tadoussac; Comité de parents - Commission scolaire de Victoriaville; Comité de parents - Commission scolaire des Basques (Saint-Éloi); Comité de parents - Commission scolaire du Gouffre (Baie-Saint-Paul); Comité de parents - Commission scolaire Malartic; Comité de parents - Commission scolaire Vallée de la Matapédia; Comité d'orientation de l'École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (Roxton-Falls); Commission scolaire de Coaticook; Commission scolaire de La Chaudière-Étchemin; Commission scolaire De La Jonquière; Commission scolaire de Malartic; Commission scolaire de La Mitis (Mont-Joli); Commission scolaire de Normandin; Commission scolaire de Portneuf; Commission scolaire des Basques (Trois-Pistoles); Commission scolaire des Draveurs (Gatineau); Commission scolaire des Frontières (Pohénégamook); Commission scolaire des Montagnes (Dégelis); Commission scolaire Jean-Chapais (Kamouraska); Commission scolaire Lakeshore, Lakeshore Schoolboard (Beaconsfield); Commission scolaire L'Islet-Sud; Commission scolaire Louis-Hémon; Commission scolaire Rouyn-Noranda; Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu; Commission scolaire Seignurie; Commission scolaire Saint-Hyacinthe; Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia; Commission scolaire Valin; Conseil d'orientation de l'École Albert-Carrier; Conseil régional des loisirs de l'Outaouais inc.; Corporation de l'école secondaire St-Joseph (Saint-Hyacinthe); École centrale de Saint-Anicet - Comité d'école; École de Pharmacie de l'Université Laval; École de Richelieu - Comité d'école; École des découvertes - Comité d'école (Fermont); École Félix-Leclerc (Longueuil); École Gaëtan-Boucher (Saint-Hubert); École Jean-de-la-Mennais (La Prairie); École québécoise de naturopathie; École Saint-Jean-Baptiste (Roxton-Falls); École secondaire de Donnacona; École secondaire les Sentiers; Entre-Jeunes (centre pour jeunes, Rivière-du-Loup); Faculté de médecine de l'Université Laval; Faculté de médecine de l'Université de Montréal; Faculté de médecine de l'Université McGill; Fédération des comités de parents de la province de Québec; Fédération des comités de parents de la province de Québec - 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean); Fédération des éducateurs (trces) physiques kinésiologues du Québec; Fédération québécoise du sport étudiant; LaSalle Youth Centre; Maison des jeunes d'Amos inc.; Maison des jeunes de Desbiens L'illusion; Maison des jeunes de Saint-Jovite; Maison des jeunes du Bas-Saguenay; Maison des jeunes Quartier jeunesse 1995 inc. (St-Pascal); Mesures de rechange jeunesse inc. (Baie-Comeau); Ministère de l'Éducation - direction régionale Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine; PATRO de Fort-Coulonge/Mansfield; Prévention dépannage jeunesse (Charny); Scouts du Montréal Métropolitain; Séminaire Saint-François; Travaux communautaires jeunesse (Montmagny); Université du Québec à Chicoutimi; Canton Arundel; Canton d'Inverness; Canton Grand-Calumet; Canton de Newport; Corporation municipale de Béarn; Corporation municipale de Beaulac; Corporation municipale de Charette; Corporation municipale de l'Anse-Saint-Jean; Corporation municipale de la paroisse de la Trinité-des-Monts; Corporation municipale de la paroisse de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray; Corporation municipale de la paroisse de Saint-Narcisse; Corporation municipale de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton; Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton; Corporation municipale de Paspébiac-Ouest; Corporation municipale de Rivière-Pentecôte; Corporation municipale de Saint-François de Sales; Corporation municipale de Saint-Joseph-de-Lepage; Corporation municipale de Saint-Michel-du-Squatec; Corporation municipale de Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup; Corporation municipale de Saint-Pacôme; Corporation municipale de Saint-René; Corporation municipale de Saint-Stanislas-de-Kostka; Corporation municipale de Sainte-Françoise; Corporation municipale de Sawyerville; Corporation municipale du canton de Trécesson; Corporation municipale du canton Shenley; Corporation municipale du Lac-à-la-Tortue; Corporation municipale du village Saint-Siméon (Port-au-Persil); Corporation municipale Lac-à-la-Croix; Corporation municipale Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; Corporation municipale Saint-Norbert-de-Mont-Brun; Municipalité d'Ascot; Municipalité d'Authier-Nord; Municipalité d'East Hereford; Municipalité de Bellecombe; Municipalité de Béthanie; Municipalité de Blue-Sea; Municipalité de Boileau; Municipalité de Bois-Franc; Municipalité de Centley; Municipalité de Canton-Tremblay; Municipalité de Cayamant; Municipalité de Champlain; Municipalité de Courcelles; Municipalité de Delisle; Municipalité de Des Ruisseaux; Municipalité de Destor; Municipalité de Fontainebleau; Municipalité de Fort-Coulonge; Municipalité de Gallichan; Municipalité de Grand-Rémous; Municipalité de Honfleur; Municipalité de l'Étang-du-Nord (Îles-de-la-Madeleine); Municipalité de l'Île-aux-Coudres; Municipalité de La Doré; Municipalité de La Macaza; Municipalité de la paroisse de Saint-Ange-Gardien; Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin; Municipalité de la paroisse de Saint-Arsène; Municipalité de la paroisse de Saint-Césaire; Municipalité de la paroisse de Saint-Élie; Municipalité de la paroisse de Saint-Hubert; Municipalité de la paroisse de Saint-Jovite; Municipalité de la paroisse de Saint-Marcellin; Municipalité de la paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford; Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière; Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois; Municipalité de la paroisse de Sainte-Barbe; Municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons; Municipalité de la Paroisse de Tingwick; Municipalité de La-Visitation-de-Yamaska; Municipalité de Lac-au-Saumon; Municipalité de Lac-des-Aigles; Municipalité de Lac-du-Cerf; Municipalité de Lac-Saint-Charles; Municipalité de Lambton; Municipalité de Larouche; Municipalité de Lotbinière; Municipalité de Mille-Îles; Municipalité de Mont-Saint-Grégoire; Municipalité de Montpellier; Municipalité de Natashquan; Municipalité de Newport; Municipalité de Notre-Dame-de-Bon-Secours; Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci; Municipalité de Notre-Dame-des-Pins; Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun; Municipalité de Péribonka; Municipalité de Petit-Matane; Municipalité de Plaisance; Municipalité de Pointe-à-la-Croix; Municipalité de Poularies (Abitibi-Ouest); Municipalité de Rainville; Municipalité de Rimouski-Est; Municipalité de Rivière-à-Claude; Municipalité de Rivière-au-Tonnerre; Municipalité de Rivière-Beaudette; Municipalité de Rivière-Ouelle; Municipalité de Sacré-Cœur; Municipalité de Saint-Albert-de-Warwick; Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard; Municipalité de Saint-André (Comté de Kamouraska); Municipalité de Saint-Bernard; Municipalité de Saint-Bruno; Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues; Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska; Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville; Municipalité de Saint-Charles-Garnier; Municipalité de Saint-Cléophas; Municipalité de Saint-Cyprien; Municipalité de Saint-Damien; Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland; Municipalité de Saint-Épiphane; Municipalité de Saint-Étienne de Lauzon; Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet; Municipalité de Saint-Gabriel; Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville; Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor; Municipalité de Saint-Gérard-des-Laurentides; Municipalité de Saint-Herménégilde; Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset; Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds; Municipalité de Saint-Jean-Baptiste; Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu; Municipalité de Saint-Joachim-de-Courval; Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska; Municipalité de Saint-Jude; Municipalité de Saint-Léon-de-Standon; Municipalité de Saint-Léon-le-Grand; Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston; Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf; Municipalité de Saint-Liboire; Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford; Municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha!; Municipalité de Saint-Luc-de-Matane; Municipalité de Saint-Malachie; Municipalité de Saint-Marcel; Municipalité de Saint-Mathieu-de-La-Prairie; Municipalité de Saint-Mathieu de Rioux; Municipalité de Saint-Narcisse de Rimouski; Municipalité de Saint-Omer; Municipalité de Saint-Pascal; Municipalité de Saint-Philémon; Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri; Municipalité de Saint-Prime; Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski; Municipalité de Saint-Simon-des-Mines; Municipalité de Saint-Tharcisus; Municipalité de Saint-Valérien; Municipalité de Saint-Vianney; Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui; Municipalité de Sainte-Agnès; Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf; Municipalité de Sainte-Christine; Municipalité de Sainte-Flavie; Municipalité de Sainte-Florence; Municipalité de Sainte-Luce; Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie; Municipalité de Sainte-Paule; Municipalité de Sainte-Rita; Municipalité de Sainte-Thérèse de Gaspé; Municipalité de Val-des-Monts; Municipalité de Val-Senneville; Municipalité des Boules; Municipalité des Hauteurs; Municipalité d'Ormesson; Municipalité du canton Clermont; Municipalité du canton Cloridorme; Municipalité du canton d'Orford; Municipalité du village de Calumet; Municipalité du village de Howick; Municipalité du village de L'Île-verte; Municipalité du village de Melbourne; Municipalité du village de Saint-Siméon; Municipalité du village de Saint-Urich; Municipalité du village de Taschereau; Municipalité de Tring-Jonction; Municipalité Notre-Dame-du-Mont-Carmel; Municipalité Régionale de Comté de la Matapédia; Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup; Municipalité Régionale de Comté des Basques; Municipalité Régionale de Comté du Domaine-du-Roy; Paroisse de Saint-Athanase; Paroisse de Saint-Georges-Cacouna; Paroisse de Saint-Roch-de-L'Acigian; Paroisse de Sainte-Julienne; Village de l'Ange-Gardien; Village de Philipsburg; Village de Pointe-Label; Village de Price; Ville de Baie-Comeau; Ville de Beaconsfield; Ville de Beloeil; Ville de Beloeil; Ville de Bromptonville; Ville de Causapsal; Ville de Chambly; Ville de Charlesbourg; Ville de Charny; Ville de Château-Richer; Ville de Coaticook; Ville de Dégelis; Ville de Desbiens; Ville de Deux-Montagnes; Ville de Forestville; Ville de Gaspé; Ville de Granby; Ville de Greenfield Park; Ville de Joliette; Ville de L'Islet; Ville de la Pocatière; Ville de La Tuque; Ville de Lac-Mégantic; Ville de Lennoxville; Ville de Malartic; Ville de Matagami; Ville de Matane; Ville de Mont-Tremblant; Ville de Pohénégamook; Ville de Pointe-aux-Pères; Ville de Pont-Rouge; Ville de Richelieu; Ville de Rimouski; Ville de Roberval; Ville de Saint-Basile-le-Grand; Ville de Saint-Félicien; Ville de Saint-Pascal; Ville de Sainte-Anne-des-Monts; Ville de Sillery; Ville de Sorel; Ville de Témiscaming; Ville de Thetford-Mines; Ville de Val-Bélair; Ville de Valcourt; Ville de Vanier; Ville de Verdun; Ville de Saint-Joseph-De-Sorel; Ville de Sherbrooke; Ville du Lac-Sergent; Cercles des fermières du Québec (Les); Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec; Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord; Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska; Kinco; Michel Vézina et Associés; Musée du Québec; Service de pastorale sociale du Diocèse de Sherbrooke; Spécialité hydraulique Côte-Nord inc.; Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN);

Membres de la

**Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

# Les médecins disposent de plus d'un milliard pour se mettre à l'abri des poursuites judiciaires

Ce fonds de réserve vient d'être déclaré « acceptable » par un juge

MARC THIBODEAU

Les médecins, qui sont la cible d'un nombre sans cesse croissant de poursuites civiles à l'échelle du pays, disposent pour se défendre d'un atout de taille, soit 1,073 milliard de dollars.

C'est la somme accumulée dans les coffres de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM), un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux praticiens aux prises avec des difficultés médico-judiciaires.

Ce fonds de réserve, bien qu'important, vient d'être déclaré « acceptable » par le juge Charles Dubin, chargé de mener une enquête indépendante sur la gestion de l'organisme.

« Il est évident que l'actif existant de l'ACPM n'est pas excédentaire par rapport à ses besoins », a conclu l'ancien juge en chef de l'Ontario, dans un rapport de près de 170 pages.

L'enquête avait été demandée par l'ACPM après que le niveau du fonds de réserve eut été critiqué par les gouvernements provinciaux — tout particulièrement celui de l'Ontario — qui y contribuent indirectement en remboursant un pourcentage des cotisations payées par les médecins.

En 1996, les 37 000 praticiens affiliés à l'ACPM ont versé 216 millions de dollars à l'ACPM, la cotisation moyenne étant de 4 024 \$. Un médecin de famille payait

1 958 \$ tandis qu'à l'autre bout du spectre, un obstétricien devait verser 23 340 \$. Ce dernier montant est bien inférieur aux primes versées aux États-Unis, qui s'élèvent en moyenne à 68 000 \$. La réserve financière par médecin, qui est de près de 15 000 \$ pour l'ACPM, est également de loin supérieure chez nos voisins du Sud, où elle atteint 180 000 \$. Une somme qui n'a rien d'étonnant si on pense que la Physicians' Insurers' Association of America, qui regroupe 46 assureurs de la responsabilité professionnelle médicale aux États-Unis, a versé 11,73 milliards en dommages et intérêts en 1995.

Rien de comparable pour l'ACPM, qui a dû déboursé cette

année-là 65 millions de dollars en dommages et intérêts à des patients, contre 43 millions en 1990. Durant la même période, le nombre de poursuites civiles enregistrées contre des médecins canadiens a crû de 908 à 1 415 par année. À l'heure actuelle, 4 500 dossiers sont toujours pendants.

Le juge Dubin, qui se montre généralement satisfait de la gestion de l'ACPM, recommande notamment à l'organisme de revenir à un niveau de cotisation uniforme afin d'éviter que ne surviennent éventuellement des pénuries de spécialistes qualifiés dans les domaines à risque élevé.

Réactions

Cette recommandation réjouit

tout particulièrement la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui avait menacé l'année dernière de mettre sur pied son propre fonds de protection pour protester contre les tarifs de l'ACPM, jugés trop élevés. « Les cotisations de nos membres vont considérablement diminuer si la proposition va de l'avant. On s'en félicite », a indiqué le docteur Pierre Gauthier, président de la FMSQ.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec voit évidemment les choses d'un autre œil. « Ce ne sont pas à nos membres de payer pour les risques liés à la pratique des spécialistes », a indiqué son porte-parole, le docteur Jean Rodrigue.

## Hôpitaux et centres d'accueil privés: une économie de 33 millions

MARIE-FRANCE LÉGER

Une étude économique de l'UQAM conclut que la gestion plus serrée des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés conventionnés du Québec (ACHAP) fait économiser annuellement 33 millions au gouvernement.

Étendu à l'ensemble du réseau des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), ce modèle de gestion pourrait rapporter au-delà de 100 millions — voire 125 millions — d'économies annuelles.

Ces chiffres sont tirés d'une étude comparative des coûts des deux réseaux dirigée par l'économiste Pierre Fortin, de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. En tout, 142 établissements ont été scrutés, la moitié publics, la moitié privés. Dans l'ensemble du Québec, on compte actuellement 28 000 lits dans le secteur public et 7 000 au privé.


« Nous voudrions aider le Trésor public à économiser sur ses dollars. Les gens du privé arrangent leurs ressources de façon plus efficace », a dit M. Fortin hier. M. Jacques Renaud, directeur général de l'ACHAP, qui regroupe 93 établissements, a souligné pour sa part que le gouvernement faisait « une bonne affaire » en confiant une partie de son réseau au secteur privé conventionné.

En fait, a expliqué M. Fortin, il en coûte 26 % plus cher à l'État — et aux contribuables — de financer les CHSLD et les centres d'accueil publics à cause des coûts de fonctionnement, tels que l'alimentation, la buanderie, les fournitures médicales, l'entretien ménager et l'entretien des bâtiments.

Du côté des coûts cliniques toutefois, on n'observe aucune différence. C'est donc que la qualité et la quantité des services est la même dans le réseau public que dans le réseau privé.

Comment expliquer cette meilleure performance chez les CHSLD et les centres d'accueil privés conventionnés? D'abord, en cas de déficit, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui doivent éponger les dégâts. Ensuite, poursuit Jacques Renaud, les lits doivent être occupés à 100 % sans quoi le gouvernement impose une pénalité financière.

Enfin et surtout parce que la règle est « si je performe mieux, je tire un meilleur profit », a indiqué de son côté Guy Joly, membre du conseil d'administration de l'ACHAP et vice-président des établissements de santé du Groupe Champlain.



Excusez-nous de nous exclamer! Ce qui s'en vient est si excitant que nous ne pouvons contenir notre enthousiasme. Ne quittez pas la route des yeux, vous verrez vite pourquoi.

1 800 387-0800 www.mercedes-benz.ca © Mercedes-Benz Canada Inc., 1997, Toronto, Ontario. Membre du groupe Daimler-Benz.

### VENTE DE FAILLITE

**OUVERT AU PUBLIC**  
**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE**  
**3049752 CANADA INC., opérant sous le nom de**  
**CLUB MEUBLES P?????**  
 7155, Transcanadienne, Ville St-Laurent, (MT) Québec  
 Sortie Côte-Vertu Est à l'arrière du Centre d'achat Le Bazar & RONA L'Entrepôt  
 Tél. sur les lieux : (514) 331-2582

**JUSQU'À 70% DE RABAIS**

Plus de 1 million  
 • Meubles de haute gamme •  
 • Causeuses • Divans • Fauteuils • Divans-lits •  
 • Sofas modulaires & fauteuils inclinables • Consoles •  
 • Tables de centre & de coin • Lampes • Curios •  
 • Buffets • Cadres • Mobiliers de chambre •  
 • Ensembles de salle à manger • Miroirs •  
 • Matelas & sommiers • Etc., etc... •

**PAYER ET EMPORTEZ**  
 Lundi au mercredi : 10 h à 18 h  
 Jeudi et vendredi : 10 h à 21 h  
 Samedi : 10 h à 17 h  
 Dimanche : 12 h à 17 h  
 Transporteur disponible sur place

• COMPTANT  
 • INTERAC  
 OU  
 • MASTER CARD

**ENCANTEURS UNIVERSELS**  
 ENCANTEURS • ÉVALUATEURS • LIQUIDATEURS  
 Tél. : (514) 990-1888

**COmmuniquer**

tous azimuts



Un cahier  
**Cyberspécial**  
 à ne pas manquer  
 samedi